

LES EMPÊCHEURS DE TORÉER EN ROND

TUR

BULLETIN N° 18
Novembre 2014

4 NOVEMBRE 2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONFÉRENCE DE PRESSE DU CRAC EUROPE

NO CORRIDA

CRAC Europe Comité Radicalement Anti Corrida pour la protection de l'enfance

ISSN 1774-6892

Les empêcheurs de torturer en rond
Bulletin n° 18 - Novembre 2014

Sommaire

Europe
La lutte anticorrida en Allemagne

Après avoir pris contact avec des associations de défense animale en Italie, nous sommes entrés en relation avec les deux plus grosses fédérations allemandes d'associations de défense des animaux, Deutscher Tierschutzbund et Menschen für Tierrechte. Nous sommes également en lien avec un grand promoteur du véganisme, la fondation ProVegan, et avons renforcé notre collaboration avec SOS Galgos, qui se fait régulièrement le relais de notre lutte depuis plusieurs années et avait déjà soutenu la manifestation de Paris du 11 février 2012.

En Allemagne, comme dans la plupart des autres pays du monde, la corrida n'est pas associée à la France. Elle est vue comme une tradition purement espagnole qui n'a rien de commun avec la Joconde, la Tour Eiffel, la butte Montmartre ou le Mont St-Michel.

La mauvaise information des touristes est accentuée par la focalisation sur l'Espagne d'émissions TV consacrées à la corrida et par des programmes d'organisateurs de voyage qui contiennent des choses fausses comme *« les spectacles taurins dans le sud de la France n'ont rien à voir avec ceux de l'Espagne, ce ne sont pas des corridas, aucun sang ne coule »*. C'est ainsi que des vacanciers ignorants vont voir en France des corridas pour en ressortir totalement écœurés.

Pour empêcher que cela ne se reproduise, le CRAC Europe a prévu de remettre aux touristes allemands sur place, devant les arènes et les offices de tourisme, les flyers d'information publiés par le Deutscher Tierschutzbund, Animal 2000 — association membre de la fédération Menschen für Tierrechte — et SOS Galgos, en partenariat avec CAS International, AVAT et La Tortura no Es Cultura : respectivement « Wir informieren… Stierkampf », « Corrida de toros Stierkampf, das grausame Spiel mit dem Tod » et « Die Stierkampfkunst aus der Sicht eines Kampfstieres ».

Ces associations se sont également fait le relais sur leurs sites et pages Facebook de l'appel Alès II ainsi que de la campagne de protestation auprès de la mairie et de l'office de tourisme de la ville. De plus, SOS Galgos a publié plusieurs articles sur le procès de Dax.

Pour finir, nous avons contacté le docteur Ernst W. Henrich, fondateur de ProVegan, car il avait accompagné la publication d'une vidéo sur Rodilhan de quelques commentaires bien sentis.

La souffrance des animaux ne connaît ni frontières ni limites. La lutte anti-corrida, elle aussi, ne veut connaître ni frontières, ni limites. Tous ensemble, pacifiquement et avec détermination, nous allons obtenir l'abolition de la corrida.

Marika Marcuzzi
Déléguée du CRAC Europe pour l'Allemagne





Hommage aux militants disparus

Nos amis de combat Valérie, Rupert et Ghania ont fait partie des militants qui ont sauté dans l'arène de Rodilhan le 8 octobre 2011. Ils ont disparu avant que leurs agresseurs ne soient jugés. Nous ne les oublierons jamais. Toutes nos pensées vont vers leurs proches.

Abolition
Le bras de fer est engagé !

Le 11 septembre 2012, le jour où notre QPC (question prioritaire de constitutionalité) pour rendre la corrida illégale sur tout le territoire français est examinée par les membres du conseil constitutionnel, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, se permet d'exprimer sa passion pour cette activité ignoble sur l'antenne de BFM TV : « *Ce sont nos racines, ne les arrachons pas…* » Pourtant, quand les racines sont pourries, il faut bien faire quelque chose avant que la gangrène ne se propage… Celui qui est aujourd'hui le premier aficionado de France récidive quelques semaines plus tard dans les colonnes du Midi Libre : « *Nous avons les moyens d'empêcher les actions des anticorridas* ». Quelle honte ! Au plus haut niveau de l'État, un homme politique utilise donc son pouvoir pour défendre une barbarie réprouvée par l'immense majorité des Français sur tout le territoire, dans un combat d'arrière-garde dont le coût augmente sans cesse pour les deniers publics.

Les actions des abolitionnistes sont de plus en plus nombreuses et on constate un mouvement d'accélération de la lutte absolument sans précédent. Parmi les 66 villes et villages qui organisent des séances de torture dans le sud de la France, rares sont les localités qui n'auront pas connu une opposition de terrain en 2014, année de tous les records. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à tous les militants qui prennent des risques, beaucoup de risques face aux barbares, en contribuant à des actions pacifiques qui déstabilisent le petit monde de la tauromachie. Bravo à tous les participants des actions citoyennes ! Il faut maintenir cette fantastique pression qui contribue à vider un peu plus les arènes. Grâce à vous toutes et tous, plus personne ne peut dire que la corrida est un spectacle anodin. Au contraire, c'est une activité génératrice de nombreux troubles à l'ordre public, maintenue à grands renforts de subventions plus ou moins déguisées. À Rodilhan, village à nouveau en état de siège par la volonté d'un maire buté, il y avait lors d'une action citoyenne le 5 octobre 2014, 350 militants abolitionnistes face à 250 gendarmes qui protégeaient moins de 300 aficionados. Ce gaspillage va-t-il pouvoir durer encore longtemps en période de forte crise économique ?

> **« Depuis le début de la Vᵉ République, aucune manifestation non déclarée n'a été réprimée judiciairement avec une telle force. »**

Dans cette lutte, il y a les actions de terrain, indispensables pour faire comprendre aux politiques que le temps du débat et de l'abolition est venu, et il y a les actions juridiques. À ce jour, le CRAC Europe compte 18 procédures en cours ou abouties en 2014, dont 4 en défense et 14 en attaque : dossier Rodilhan 2011 avec 60 militants victimes des aficionados (on attend toujours une date de procès), retrait de l'inscription de la corrida au patrimoine culturel immatériel de la France avec Droits des Animaux, interdiction de l'activité des écoles de tauromachie, condamnation de la mairie de Vic-Fezensac qui a dû verser 500 euros au CRAC Europe pour arrêté municipal abusif, soutien aux militants… Il est évident que des instructions sont données pour freiner ou stopper les procédures qui aboutiront nécessairement à la condamnation des aficionados, individus violents. Lorsqu'il s'agit de nous attaquer, la vitesse de la justice est exemplaire ! Suite aux actions de Rion-des-Landes, des peines totalement disproportionnées ont été annoncées le 13 octobre 2014 : plus de 8 000 euros à payer pour le CRAC Europe et son président, même punition pour Jean-Marc Montegnies, président d'Animaux en Péril et son association, et plus de 4 000 euros pour Christophe Marie, porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot. Le CRAC Europe, Animaux en Péril et Christophe Marie ont bien entendu fait appel de cette décision scandaleuse et sans précédent. Depuis le début de la Vᵉ République, aucune manifestation non déclarée, n'ayant généré aucune dégradation (à Rion-des-Landes en août 2013, les militants prenaient soin de ne pas écraser les fleurs dans les massifs devant les arènes !) n'a été réprimée judiciairement avec une telle force. Le bras de fer est donc engagé entre les abolitionnistes et les plus hautes instances de l'État qui entendent faire plier le mouvement en commençant par tenter de l'assécher financièrement. Mais le mouvement est en marche et rien ne l'arrêtera. Lors de l'action citoyenne de Maubourguet le 23 août 2014, les forces de l'ordre ont gazé l'intégralité des arènes, faisant fuir une bonne partie du public ! « *Ce n'est plus la fête, on ne reviendra plus !* », a-t-on pu entendre sur place. Dont acte ! À Maubourguet, la violence des aficionados et aussi celle des CRS s'est abattue sur les militants pacifistes. De nombreuses plaintes ont été déposées. Et qui se retrouvera devant le tribunal de Tarbes dès le 6 janvier 2015 après 20 heures de garde à vue, pour organisation d'une manifestation non déclarée, entrave à la circulation, entrave à la liberté du travail ? Votre serviteur. Mon crime ? Avoir utilisé un mégaphone. C'est grave docteur ? Réponse le 6 janvier prochain.

Nous constatons les dernières convulsions de cette monstruosité soutenue par des élus « passionnés »… Il est temps de passer à la nouvelle phase de notre action, sans pour autant diminuer la pression sur le terrain : faire signer nos députés et sénateurs. C'EST LE CŒUR DE NOTRE COMBAT. À ce jour, 90 députés ont signé pour l'abolition l'une des trois propositions de projet de loi (ppl) en vigueur ou le manifeste du CRAC Europe. Vous pouvez vous aussi aller à la rencontre de vos élus et contribuer à cette récolte de signatures. Il nous faut la majorité, soit 290 signatures avant la fin 2016. Le débat sera alors inévitable dans l'hémicycle et notre travail de sensibilisation nous permettra de remporter la victoire. À condition que nous nous y mettions toutes et tous. Retrouvez toutes les dates de formation sur notre site internet, documentation envoyée sur simple demande au CRAC Europe.

Pour pouvoir continuer toutes ces actions, nous avons besoin de votre soutien financier. Vous pouvez adhérer ou ré-adhérer pour 2015 dès à présent. Vous pouvez faire des dons et il n'y a pas de petites sommes. Pensez également aux legs. Le CRAC Europe est habilité à en recevoir. Sans vous, rien n'est possible. Un grand merci car l'abolition est à notre portée !

Le CRAC Europe, c'est avant tout une équipe, de plus en plus construite, de plus en plus efficace ! Merci à toutes et à tous !

Jean-Pierre Garrigues
Président du CRAC Europe

En bref…

Le cardinal Jean-Pierre Ricard contre la corrida

Le cardinal Ricard, archevêque de Bordeaux, a adressé la lettre qui suit à un militant du CRAC en mai 2014.

« Cher Monsieur, J'ai bien reçu votre lettre et y réponds volontiers. Je n'aime pas les corridas et suis en parfait accord avec ce qu'affirme le Catéchisme de l'Église catholique qui rappelle qu'"il est contraire à la dignité humaine de faire souffrir inutilement des animaux et de gaspiller des vies". Le diocèse de Bordeaux, à la différence d'autres départements du Sud de la France, est peu concerné par ce phénomène des corridas et je ne connais pas de prêtres qui soient aficionados de ces corridas ou bénissent les matadors.

Voici ce que je peux vous dire. Je vous remercie en tout cas de m'avoir fait connaître cette bulle très explicite du pape Saint Pie V. Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. »


Le pape Pie V, par El Greco.

Tauromachie en PACA
Subventions à gogo

Les organisations tauromachiques de la région PACA ne peuvent pas se plaindre de leur Conseil Régional : en 2012, elles ont reçu plus de 140 000 euros de subventions, sous couvert de « manifestations agricoles », « promotion agricole » et « solidarités régionales ». Le détail de ces aides a été déniché par Mario Valenza (BACM) parmi le fouillis des délibérations lors desquelles sont décidées les attributions de deniers publics. Il faut croire que la corrida est une activité honteuse aux yeux mêmes de ceux qui la soutiennent puisque les intitulés des différentes subventions sont souvent trompeurs ou très discrets.

C'est ainsi que la plupart des subventions à la tauromachie sont cachées au milieu de dizaines d'autres, toutes regroupées sous l'étiquette « Agriculture, agroalimentaire, forêt et hydraulique », quand ce n'est pas « Jeunesse et vie associative », le tout réparti sur plusieurs lots différents qui incluent également tout un tas d'activités inoffensives, telles que le Festival de la Cerise, les salons botaniques, la fête de la biodiversité et autres fêtes paysannes ou de la transhumance.

Aficionados, vous appelez ça une fête ?



Dimanche 5 octobre 2014, à Rodilhan, s'est tenue à nouveau une novillada, ce cérémonial sanglant illégal quasiment partout dans le monde sauf dans huit pays dont le nôtre — et encore, seulement dans les onze départements du sud où les spectacles de torture de bovins sont exemptés de poursuites en correctionnelle. Car dans les 90 % restants de notre territoire, ces sévices graves sur animaux sont fort heureusement punis de peines de prison et d'amendes.

Et, à nouveau, le maire Reder a fait transformer sa commune en prison de haute sécurité, encerclant tout le centre-ville de barrières de deux mètres de haut, mobilisant 250 gendarmes pour empêcher toute intrusion.

Oui, je dis bien toute intrusion de personnes libres et non toute évasion des conscrits écroués, car lorsque les aficionados se retrouvent à Rodilhan, ce sont eux qui sont enfermés après avoir été fouillés et conduits jusqu'à l'arène par des goulets hautement sécurisés, ce sont eux les prisonniers honteux, les détraqués avides de sang innocent, les barbares que le reste du monde, sidéré, montre du doigt avec dégoût en découvrant leur survivance comme dans un mauvais film de zombies.

Et ils appellent ça une fête ?

Et ce sont nous qui restons à l'extérieur dans le monde libre, nous les citoyens normaux qui osons demander un débat démocratique sur l'anomalie juridique qui protège une pratique abjecte, nous qui sommes tenus à distance par d'abondants jets de lacrymogènes à l'extérieur du bagne provisoire où ces dépravés vont se cacher pour assouvir leurs pulsions perverses et sadiques. Nous qui nous mettons en danger physique permanent sans jamais répliquer. Nous qui osons seulement demander que tous les Français soient égaux devant la Loi.

Et on nous appelle des terroristes ?

Déjà trois ans que le lynchage de 90 manifestants anti-corrida pacifiques a été commis dans ces lieux ignobles en octobre 2011. Déjà un an et demi que, l'un après l'autre, trente agresseurs ont été dûment identifiés et entendus par l'adjudant-chef Joss, qui a ensuite remis le dossier complet à Mme Beccuau, la procureure de Nîmes. Déjà un an que cette dernière a déclaré à la presse que le dossier était bouclé et que le procès aurait lieu début 2014. Avant de se raviser il y a quelques semaines pour dire qu'il fallait encore procéder à « *quelques vérifications ponctuelles* » et que l'audience se tiendrait finalement « *courant 2015* ».

Et le pouvoir s'étonne que nous revenions encore et toujours manifester à Rodilhan ?

Quand seront donc enfin traînés en justice les aficionados haineux dont les violences ont été filmées et diffusées publiquement ? Quand sera t-il enfin possible de les juger et de les condamner ? Quand verra t-on dans notre pays une justice aussi prompte à réagir lorsqu'il s'agit de poursuivre des brutes déchaînées qui frappent des humains à terre avec sauvagerie que lorsque des citoyens indignés par leur ignominie les traitent de sadiques et de pervers, ce qui est pourtant la définition du dictionnaire ?

Nous demandons justice. Est-ce quelque chose d'audible dans notre pays ?

Roger Lahana
Vice-président du CRAC Europe

Alès sous plan Vigipirate
Le pouvoir perd ses nerfs

Il y a beaucoup à dire de la manifestation anti-corrida qui s'est déroulée à Alès le 31 mai 2014, et tout d'abord un immense merci aux 5 000 manifestants qui ont convergé dans la capitale des Cévennes, battant ainsi le record d'affluence de l'an dernier. Après Rodilhan en octobre 2013 mise en état de siège par son maire, la crispation paranoïaque du pouvoir est montée d'un cran puisque cette fois nous avons eu droit à une ville placée sous plan Vigipirate de niveau 3. Notre seul regret a été de n'avoir pu sauver les taureaux, victimes une fois de plus de cette pratique barbare dont nous obtiendrons tôt ou tard l'abolition.

En début d'après-midi, alors que le cortège avançait, deux arrêtés nous ont été remis, l'un municipal et l'autre préfectoral, précisant que la ville venait d'être placée sous plan Vigipirate spécialement pour nous. Une mesure sans précédent dans l'histoire de la cause animale en général et de la lutte anti-corrida en particulier. Soulignons que seul le premier ministre a ce pouvoir dans notre pays. Inutile de rappeler qu'il s'agit de l'aficionado Manuel Valls, qui continue donc à vouloir nous freiner au maximum dans nos avancées contre la pratique de sévices graves et actes de cruauté sur des animaux, autorisée par exception pour cause de tradition locale ininterrompue, la corrida. Ce plan est l'un des outils du dispositif français de lutte contre le terrorisme, une mesure totalement disproportionnée alors qu'il s'agissait d'une manifestation pacifique, déclarée et autorisée, qui n'a connu aucun incident sérieux.



Cela a eu plusieurs conséquences. La première, c'est que de nombreux fonctionnaires, allant de la SDIG (renseignements généraux) jusqu'au BLAT (Bureau de Lutte antiterroriste) en passant par les CRS et la gendarmerie mobile (250 sur place), ont été mobilisés, certains depuis plusieurs semaines, pour nous pister de près et désamorcer toutes nos tentatives de mettre sur pied des actions parallèles à la manifestation proprement dite.

Le fait que ces actions aient été prévues pour être à la fois légales et pacifiques a donc conduit le préfet du Gard à sortir un arrêté préfectoral incroyable dans une démocratie. Il crée en effet le concept de présomption de culpabilité : si on est présumé anti-corrida et qu'on achète des places pour une corrida, on est considéré automatiquement comme des coupables et ce, avant d'avoir commis le moindre délit. Pour mémoire, le préfet des Landes à l'époque de l'action non déclarée de Rion-des-Landes avait, lui, respecté strictement la loi et la présomption d'innocence : « *Nous sommes en France, et […] dans notre République, on ne peut pas présumer que quelqu'un va commettre une infraction. Il en va de la garantie des libertés individuelles.* »

L'arrêté préfectoral démontre par son contenu que la nature exacte de ces actions parallèles reste un mystère pour les autorités. Et pour cause : l'équipe restreinte qui les a imaginées n'en a jamais parlé sur internet (ni mails, ni réseaux sociaux), ni par téléphone (fixe ou portable, plusieurs dizaines d'entre nous étant sur écoute). Tout est passé par des réunions physiques dans des locaux sécurisés.

Les autorités avaient cependant bien conscience que nous allions réussir à faire annuler cette corrida. Aussi, le préfet a choisi de rendre purement et simplement invalides les places que nous avions achetées. Comment a-t-il su quelles étaient ces places ? En supposant que celles achetées par quatre d'entre nous, désignés comme des « anti-corrida notoires », étaient par définition à neutraliser. Et comme il se trouve que bien d'autres que ces quatre en ont aussi acquises, il a décidé de bloquer toutes les séries de places qui avaient été achetées par paquets de plus de dix. Pourquoi les acheter par paquets ? Parce que, les places étant numérotées, cela permettait aux militants de ne pas se retrouver isolés en terrain nettement hostile, un peu partout autour des arènes. Précisons que les achats avaient été effectués à la demande de militants qui souhaitaient entrer dans l'arène.

Les places n'étaient pas accessibles à la vente par internet. Il fallait forcément que nous nous rendions physiquement à l'unique point de vente qui a été ouvert deux semaines avant la corrida : l'office de tourisme.

Il va de soi que les places que nous avons achetées anonymement ont toutes été payées en argent liquide – il aurait été parfaitement stupide de les payer par chèque ou carte de crédit. L'ironie de la méthode choisie par le préfet est que, ce faisant, il a rendu interdites des places acquises par des aficionados qui, eux aussi, avaient voulu en acheter un grand nombre à la fois pour éviter de se déplacer par dizaines de villes voisines jusqu'à Alès. Ces aficionados ont donc été refoulés par les agents de sécurité des arènes qui les ont pris pour des anti-corrida déguisés. Le Midi Libre a parlé d'arènes à moitié vides. Toujours est-il que seul un petit groupe de militants a pu entrer mais n'a pas pu tenir très longtemps à l'intérieur.

Passons aux aspects positifs. Le premier est la mobilisation. Selon des agents des renseignements généraux peu avant la manifestation, environ 5 000 manifestants ont convergé sur Alès. De fait, nous étions plus nombreux que l'an dernier, formant un cortège de taille impressionnante pendant la déambulation dans les rues de la ville.

Le second point positif est que nous avons gagné jusqu'à 200 mètres par rapport à l'an dernier, nous rapprochant ainsi très près des arènes. Le bruit de nos sirènes, de nos sifflets et de nos slogans a au moins perturbé le spectacle morbide qui se déroulait pendant ce temps.

Le troisième motif de satisfaction est le nombre élevé de messages de soutien que nous avons reçus sur place à la fin de la manif, puis ensuite par mails et réseaux sociaux. Nous n'avons toujours pas réussi à sauver les taureaux pour qui nous venions, mais nous sommes à chaque fois un peu plus près et un peu plus forts.

La barbarie des arènes va finir par disparaître et cela, c'est non seulement parce qu'elle est éthiquement inacceptable, ce que le grand public perçoit de plus en plus, mais parce que tous ceux qui, parmi nous, sont des vrais militants que rien ne peut décourager (et certainement pas une opération d'achats de billets qui échoue par abus de pouvoir) ont vu leur détermination augmenter encore d'un cran lors de cette journée d'action.

Nous ne lâcherons rien avant d'atteindre l'abolition. Rien. ■

En bref…



Manuel Valls a honte de la corrida, qu'il l'abolisse

C'est un immense éclat de rire qui a marqué la journée du 7 août dans les milieux anticorrida français et probablement bien au-delà : le quotidien Sud-Ouest a révélé que Manuel Valls venait d'interdire à ses ministres d'aller assister à une corrida. Valls, l'aficionado suprême, l'homme politique le plus puissant de France, avait peur que des photos montrant des membres du gouvernement se régaler à voir ces spectacles sordides de torture aient un effet désastreux dans les médias. Un sacré coup entre les deux oreilles pour les aficionados…

En 2012, tout juste nommé ministre de l'Intérieur, il venait déclarer avec bonhomie au micro de BFM : « C'est quelque chose que j'aime ».

Mais là, fini le sale vieux temps de la mort-spectacle où il était bien vu de s'afficher. Même Valls trouve qu'il est honteux d'aller à une corrida. Pour lui, comme pour Fillon et Sarkozy sous la présidence de ce dernier, aller se montrer au milieu des sadiques avides d'agonies programmées, c'est devenu indécent, ça ne se fait pas, ça vous salit. Qu'on nous permette d'y voir une conséquence évidente de toutes les actions que nous menons depuis des décennies pour que le grand public en soit de plus en plus conscient. D'ailleurs, l'actuel ministre du Travail, François Rebsamen, est signataire du manifeste du CRAC Europe, comme quelques autres de ses collègues ministres.

Malgré l'attitude systématique de déni des aficionados, malgré leurs mensonges, malgré leur mauvaise foi, tôt ou tard la réalité s'impose : supplicier et tuer un bovin dans une arène n'a rien de digne, rien de beau, rien de brave, rien de respectable. C'est de la barbarie, du sadisme, de la perversion. Et oui, c'est une honte que d'y participer. Même Manuel Valls vient enfin de le réaliser.

Les aficionados eux-mêmes le savent et le disent, la corrida va disparaître.

Allez, Monsieur Valls, soyez cohérent jusqu'au bout, vous qui êtes réputé pour agir avec fermeté et détermination : abolissez cette pratique dont vous avouez vous-même qu'elle est honteuse. Vous en avez le pouvoir.



Terrorisme
Valls et cancans

Manuel Valls est un aficionado. Il n'aime pas les anticorridas, au moins autant que Joe Dalton n'aime pas Lucky Luke. Pour nous contrer, il sort toujours son plus gros flingue.

Quand il était ministre de l'Intérieur, il nous a fait suivre par rien moins que le Bureau de lutte antiterrorisme (BLAT) et plus précisément sa section Extrémismes violents et analyse transverse, située à Issy-les-Moulineaux. Plusieurs dizaines d'entre nous se sont retrouvés sur écoute, sans parler de nos mails qui sont probablement tous lus.

Quand il est devenu premier ministre, il a carrément déclenché un plan Vigipirate pour museler une manifestation déclarée et autorisée à Alès. Nous avions certes prévu d'autres actions, mais en précisant qu'elles seraient légales et pacifiques. En précisant aussi qu'elles seraient à même de faire annuler les corridas du samedi 31 mai et ça, ça valait bien la peine de déployer un dispositif de surveillance et de sécurité démesuré qui a, effectivement, eu raison de nos projets.

Au fait, et les forces de l'ordre qui sont en première ligne, elles en pensent quoi du mythe ressassé ad nauseam des anticorrida violents et terroristes du CRAC ?

Yannick Janas, directeur adjoint de la sécurité publique du Gard, qui supervisait le dispositif policier à Alès le 31 mai, a dit au Midi Libre en parlant de Jean-Pierre Garrigues : « *Nous ne partageons pas les mêmes combats, mais c'est quelqu'un de réglo et de courageux. C'est un adversaire de valeur. Oui, nous nous respectons.* »

Le colonel Poty, qui commande les gendarmes mobiles du Gard, a déclaré quant à lui sur France 3 : « *Avec les anticorridas, ça se passe bien* ».

Alors, ils sont où les terroristes que veut contrer Manuel Valls à coup de BLAT et de Vigipirate ? Notre amie Insolente Veggie a sa réponse en un dessin. Il dit tout. ■

TERRORISTES DJIHADISTES : MAIS QUE FAIT LE BUREAU DE LUTTE ANTITERRORISTE ?
PAS LE TEMPS !
ON SURVEILLE LES MILITANTS ANTICORRIDA !
NON À LA CORRIDA
STOP BARBARIE
CRAC

Dessin Insolente Veggie

Lettre ouverte

À l'attention de M. Robert Ménard, maire de Béziers

« **La liberté d'expression** est chez nous constamment ignorée, bousculée ou bafouée par ceux-là mêmes qui, par profession, devraient l'incarner ». Cela vous concerne en premier, Monsieur le maire ! Vous interdisez les manifestations de militants anticorrida pacifiques trop près des arènes, là où les pires sévices sont infligés à des animaux sans défense, devant un public hystérique, assoiffé de sensations dégueulatoires ! Où est la liberté d'expression ? Ce n'est pas une manifestation pacifique qui va retenir les assoiffés de sang d'assister à leur amusement ignoble !

Sans aucun doute, vous appréciez la corrida, qui représente selon vous « une des plus belles traditions, un spectacle culturel ! » Vous en êtes vraiment convaincu ? Si oui, quelque chose ne tourne pas rond dans votre tête de maire soi-disant civilisé ! Vous voulez consacrer toute votre vie, toutes vos forces, toute votre énergie à votre ville ! Surtout au monde minable des aficionados, grâce auxquels vous avez été élu avec en sus le soutien du FN !

La corrida serait donc une tradition dans les villes de sang ? Non ! C'est une pratique qui fut importée dans le Sud-Ouest de la France en 1853 par la femme de Napoléon III, une Espagnole fanatique de tauromachie. Il s'agit donc bel et bien d'une tradition espagnole, non pas française ! En plus, une tradition n'est pas source de droit et n'a pas force de loi ! Une tradition qui avilit l'homme est un crachat au visage de la civilisation.

Avez-vous déjà entendu parler du Siècle des Lumières, Monsieur Ménard ? Ce mouvement intellectuel dont le but était de dépasser l'obscurantisme, l'ignorance ? Retournez à vos livres de philosophie… et humanisez-vous ! Ne dites pas que vous êtes un humaniste, vous vous ridiculiseriez !

Vous dites que la corrida est chère au cœur des Biterrois ! Donc aussi au vôtre. Ce n'est pas très louable, seuls les aficionados, disciples de Sade, qui ignorent l'empathie, la compassion, la pitié, aiment ces jeux sanguinaires.

La corrida, un spectacle culturel ? Vous le croyez vraiment ? Ne savez-vous pas que la culture est le processus de construction intellectuelle et morale de l'être humain qui permet à celui-ci l'approfondissement en lui de la nature humaine ? Ce n'est certes pas dans les arènes mortifères que l'on va s'humaniser ! Et dire que les enfants sont autorisés à assister à ces spectacles abjects ! Que des enfants de 7 à 16 ans, en pleine construction intellectuelle et affective qu'on appelle « graines de toreros » apprennent dans les écoles tauromachiques à mutiler et tuer des vachettes, des taurillons, « matériel vivant fait pour ça » ! Toujours au nom de la tradition, de la culture, de l'art ! Quelle hypocrisie ! Une tartufferie qui voile habilement le vrai visage de la tauromachie… Pauvres gosses dans les mains de tortionnaires qui cherchent uniquement à perpétuer leur passion coupable !

La corrida où des toreros torturent à mort des animaux innocents est interdite par la loi ou plutôt est tolérée au nom de l'alinéa 7 (alinéa débile et injuste) de l'article 521.1 du Code pénal ! Tout comme les combats de coqs, divertissements pour coqueleux et spectateurs crétins.

D'un côté, vous autorisez, voire encouragez, sur le sol de votre commune, la pire des barbaries alors que d'un autre côté, vous interdisez d'étendre du linge aux balcons… C'est du tragi-comique ! Cette interdiction s'applique-t-elle également aux muletas, capes, collants roses, chemises et chaussettes de torero, ces accessoires tauromachiques grotesques qui constituent les armoiries de la ville de Béziers ?
Je n'ai pas le cœur à vous saluer, Monsieur le Maire Ménard qui exhalez des relents mortifères…

Irène Noël
Professeur retraitée
CH Montreux
Déléguée pour la Suisse du CRAC Europe
et pour la protection de l'enfance

En bref…

Violence
Trois militantes du CRAC agressées par des employés du domaine Paul Ricard

Ce samedi 19 juillet 2014 à 17 h 00, trois militantes distribuaient des tracts du CRAC Europe pour informer la population et les touristes de la réalité de la corrida à Méjanes. Elles étaient sur le domaine public, à plus d'un kilomètre du domaine Paul Ricard. Tout se passait bien, pendant près d'une heure les militantes ont pu informer, discuter avec les automobilistes et les piétons qui passaient au niveau du rond-point.

De manière très violente, en scooter, moto et voitures, des individus employés du domaine Paul Ricard, sont arrivés et se sont jetés sur les militantes. Deux hommes par militante, arrachant les tracts, jetant au sol une militante, une autre a été prise par la gorge, plaquée contre sa voiture avec des « *dégage connasse !* » Ses lunettes ont été cassées. Une patrouille de gendarme a mis fin à cette agression d'une rare violence qui aurait sans aucun doute dégénéré sans l'intervention rapide des forces de l'ordre. Les trois militantes ont déposé plainte. Le CRAC Europe sera vigilant et suivra l'évolution de la procédure. La violence du monde de la tauromachie qui cherche à se victimiser est une fois de plus patente.

Nous dénonçons la violence et la lâcheté de ces hommes qui s'en prennent à des femmes sans défense. Le monde de la tauromachie est une fois de plus celui de la honte.

Corrida référendum

Le 2 août à Nîmes vers 18 heures s'est déroulée une action citoyenne déclarée, organisée par Nathalie Valentin. Elle consistait à déployer le message « Corrida Référendum » devant la statue de Nimeno 2, ainsi que devant les arènes elles-mêmes.

Une dizaine de policiers étaient sur place pour veiller à la sécurité des manifestants. Quelques aficionados énervés ont été tenus sous contrôle sans difficulté par les forces de l'ordre. Il faut croire que même le mot « référendum » est considéré comme une provocation. Ou alors, était-ce le mot « corrida » ?

Une large majorité de passants et de touristes nous ont fait savoir qu'ils étaient de notre côté. Des actions similaires étaient prévues en même temps à Béziers, Montauban, Riscles et Carcassonne, où la plupart des touristes qui passaient par là ignoraient même que des corridas se tenaient toujours en France et étaient scandalisés de l'apprendre. Merci à eux pour leur très chaleureux soutien !

VIC-FEZENSAC

Répression démesurée d'une manif autorisée



Commençons par une évidence qui a échappé aux forces de l'ordre : la manifestation anti-corrida à Vic-Fezensac le 8 juin était déclarée et autorisée. Le maire avait tout fait pour la cantonner hors des limites de la ville mais il violait ainsi rien moins que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il s'en est rendu compte la veille de la manifestation et a pondu un nouvel arrêté spécifiant qu'en fait, la manifestation était bien permise.

Il a ensuite tout fait pour nous repousser hors de la ville sous la pression constante des aficionados. Son nouvel arrêté n'a pas empêché le juge du tribunal administratif d'Auch de condamner le maire à verser 500 euros au CRAC Europe en raison de son premier arrêté abusif.

Premier coup bas des gendarmes

Alors que nous arrivons à proximité des arènes, des gendarmes se déploient pour nous empêcher de rejoindre le point de départ autorisé. Leur motif : le camion-sono n'est pas autorisé sur l'arrêté du maire. Nous faisons remarquer qu'il n'est pas interdit non plus. « *Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché* » (article 5 de la Déclaration des droits de l'Homme).

Une équipe de France 3 vient interviewer Jean-Pierre Garrigues. Le pauvre André Viard, ulcéré que la manif se tienne en toute légalité, ne peut s'empêcher de faire le pitre en venant s'interposer en pleine interview pour lancer : « *Tu finiras en prison, Garrigues !* » puis en me pointant du doigt : « *Et toi aussi !* » Les gendarmes le repoussent hors de la zone neutre qu'ils ont créée entre les aficionados et nous.

Une première menace d'être chargés est annoncée par les deux sommations légales demandant de nous disperser. Nous nous asseyons tous par terre. De longues tractations s'engagent entre le colonel de gendarmerie et Jean-Pierre Garrigues soutenu par Carole Saldain, déléguée du CRAC Europe mais aussi ancienne attachée parlementaire qui maîtrise son droit sur le bout des doigts. Nous acceptons de faire reculer le camion de 50 mètres.

Et là, devinez quoi ? Quand nous demandons au colonel de nous laisser enfin nous positionner place de la mairie, il nous répond qu'il est déjà 10 heures et que donc nous n'avons plus droit d'y être puisque c'était de 9 heures à 9 h 30 qu'on devait réaliser cette partie de la manifestation. Inutile de dire que la tension monte de plusieurs crans. Avec l'autorisation du colonel, qui se sent quand même un peu morveux de sa duplicité, nous allumons des fumigènes et nous lançons sirènes et sifflets.

Premières exactions

Soudain, sans raison apparente, les gendarmes décident de faire dégager les premiers rangs de manifestants assis. Les coups bas se mettent à pleuvoir : poignets foulés, bras tordus, violences diverses.

Le colonel exige que nous arrêtions les fumigènes parce que, dit-il, cela gêne les spectateurs dans les arènes. Sans blague… A préciser qu'à aucun moment des fumigènes n'ont été lancés. Ils ont été allumés et posés au sol, loin des forces de l'ordre afin de ne pas les incommoder, à la demande du colonel.

Une nouvelle séance de négociation permet de faire cesser ces exactions. La corrida du matin commence à quelques dizaines de mètres de nous. Nous reprenons les sifflets et les sirènes. Au bout d'une demi-heure, le colonel revient avec un nouvel arrêté tout neuf : les mégaphones, sirènes et sifflets sont désormais interdits dans l'avenue où nous nous trouvons. A dix mètres de nous, des milliers de soûlards crient, chantent, font un boucan pas possible mais nous, non, on n'a pas droit au moindre bruit.

Pendant ce temps, un taureau est traîné hors de l'arène, encore vivant. Une vidéo le montre en train d'agoniser en mugissant et en bougeant les pattes, juste avant d'être embarqué pour se faire débiter par un boucher. Et ça, c'est légal aussi ? C'est culturel ? C'est beau ?

Charge brutale

Deux nouveaux fumigènes sont allumés. C'est le prétexte qu'attend le colonel pour lâcher ses troupes contre nous avec une violence extrême. Des dizaines de gendarmes mobiles enfoncent nos rangs, frappant sur tout ce qu'ils peuvent et tentant illégalement d'empêcher les photos d'être prises. Nous sommes contraints de reculer. De nouvelles victimes s'accumulent, des manifestantes choquées sont en larmes, ne comprenant pas la raison d'une telle brutalité gratuite.

Afiocs voleurs, gendarmes complices, Jean-Pierre arrêté

Vers 13 h 30, un nouvel incident se produit : deux afiocs essaient de voler ce qui se trouve dans le camion-sono qui est à l'arrière de notre groupe. Nous prévenons les gendarmes. Que croyez-vous qu'ils font ? Ils frappent sur les manifestants qui se sont approchés du camion et laissent partir les deux afiocs qui s'éloignent en marchant tranquillement. À moins que ces deux-là soient des policiers en civil, venus faire une énième provocation ?

Sept manifestants sont arrêtés et embarqués. Jean-Pierre récupère sa sacoche dans le camion pour ne pas risquer de se la voir volée. Puis il s'interpose devant les gendarmes pour les empêcher de cogner sur les manifestants. Il est projeté à plat ventre sur le bitume, un gendarme lui enfonçant son genou dans le dos. Quand il peut leur donner sa carte d'identité, les gendarmes voient dans la sacoche un spray antiagression. Ils embarquent Jean-Pierre.

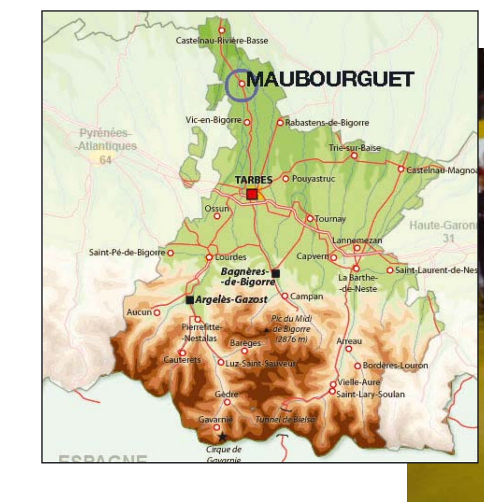
Les sept premiers interpellés sont de retour au bout de quelques minutes. Pour Jean-Pierre, ça va être plus long. Il va devoir expliquer que le spray est dans sa sacoche parce qu'il reçoit régulièrement des menaces de mort et qu'il n'a eu sa sacoche sur lui qu'à partir du moment où le camion a failli être dévalisé, mais à aucun autre moment pendant la manifestation (des centaines de photos le confirment). Les gendarmes qui l'auditionnent sont vite convaincus de sa bonne foi. Quand il revient, après une heure et demie d'absence, nous avons déjà contacté plusieurs journalistes dont l'AFP et fait diffuser l'info sur les réseaux sociaux. Tous les médias ne parlent plus que de ça. Les gendarmes et les afiocs sont montrés aux yeux du monde pour ce qu'ils sont : des liberticides et des violents, prêts à tout pour nous museler, mais incapables de le faire. Toujours aux ordres d'élus pro-corrida, ultra-minoritaires, mais qui mènent la danse et bafouent la démocratie pour défendre leur passion coupable. Nous avons Valls contre nous, ne l'oublions pas, lui le Catalan qui a oublié ses racines (la corrida est abolie en Catalogne espagnole depuis juillet 2010).

Nous proposons aux manifestants de décider de la suite : revenir scander des slogans sans mégaphone, ni sono, ni sifflets, ni sirène ou dissoudre la manif qui a atteint son objectif principal – celui d'attirer l'attention du grand public par médias interposés sur l'intolérance et la brutalité des aficionados épaulés par des troupes aux ordres d'un premier ministre qui nous déteste. Une large majorité vote pour en rester là.

Le vrai visage de l'aficion au grand jour

Dans la soirée, les soutiens enthousiastes s'accumulent de toutes parts sur internet et ailleurs. Merci à tous les courageux manifestants qui étaient là avec nous en terre hostile pour faire valoir notre droit de dire haut et fort que nous ne voulons plus de cette barbarie immonde, ni de cette dictature policière prête à violer la loi pour tenter de nous intimider.

Roger Lahana
Vice-président du CRAC Europe

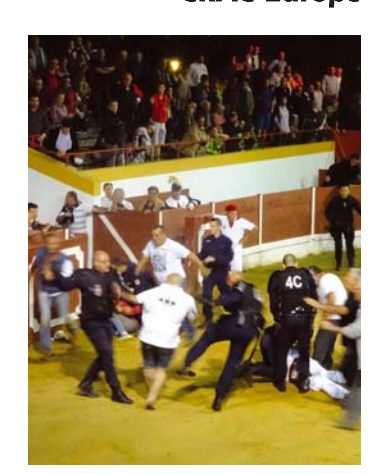




Maubourguet

Village de la honte

Arènes gazées par les forces de l'ordre
Garde à vue de 20 heures pour le président du CRAC Europe





Arènes gazées par les forces de l'ordre ? Garde à vue de 20 heures pour le président du CRAC Europe

Le samedi 23 août 2014, un mouvement citoyen formé sur les réseaux sociaux investissait pacifiquement les arènes du petit village de Maubourguet pour tenter d'empêcher le massacre de jeunes taureaux lors d'une novillada. Des membres de différentes associations, non organisatrices de l'action, en faisaient partie.

Après avoir acheté leur billet, les militants ont sauté dans l'arène et ont longuement couru sur la piste, dans la fumée des fumigènes qu'ils avaient pu déclencher, rendant très difficile leur interpellation. Les CRS ont alors gazé massivement l'arène, générant une immense pagaille, l'ensemble des spectateurs étant contraint de quitter cette atmosphère rendue irrespirable par les forces de l'ordre. De nombreuses violences ont alors été commises à l'encontre des manifestants. Des dizaines de blessés ont été recensés dans leurs rangs, dont quatre envoyés aux urgences de Tarbes, victimes des aficionados ou des CRS.

Une fois évacués, parqués au-delà de la zone dite « rouge », les militants ont continué à scander des slogans. Le président du CRAC Europe, Jean-Pierre Garrigues, présent à titre personnel, est allé chercher son mégaphone afin de dénoncer haut et fort cette nouvelle preuve de l'ultra-violence des aficionados avec la complicité des CRS, les gendarmes se comportant quant à eux de manière exemplaire. Excédés par l'utilisation du mégaphone, sept à huit CRS furieux se sont jetés brutalement, sur lui, sans aucune sommation, l'un d'entre eux le traitant « d'enculé » en le traînant derrière la ligne des forces de l'ordre. Il est à noter que le commandant des CRS s'est vanté publiquement d'être aficionado pendant les violences. A 23 h 00, les gendarmes signifiaient à Jean-Pierre Garrigues sa garde à vue. Elle allait durer 20 heures, menée de façon très courtoise et professionnelle par l'adjudant Louis Le Roux, dans les locaux de la gendarmerie de Tarbes.

Il est reproché à Jean-Pierre Garrigues, en tant que personne physique, et non pas en tant que président du CRAC Europe, les faits suivants :

— avoir organisé une manifestation sans déclaration préalable ;

— avoir entravé la circulation ;

— avoir, aux arènes de Maubourguet, entravé la liberté du travail « avec menace » ;

— avoir violé un arrêté municipal en utilisant un mégaphone et appelant au trouble public.

Jean-Pierre Garrigues rejette en bloc l'ensemble de ces accusations dans la mesure où il s'agissait d'une action citoyenne à laquelle il participait comme tout autre citoyen. Par ailleurs, ses propos au mégaphone n'appelaient nullement à la révolte mais avaient pour objet d'informer les nombreux touristes présents de la réalité de la torture tauromachique, du blocage total de la démocratie sur ce sujet alors que trois propositions de loi sont déposées depuis bientôt un an à l'Assemblée nationale et une au Sénat. Des touristes ont d'ailleurs rejoint les manifestants, solidaires de leur démarche.

L'objet de cette garde à vue était de toute évidence de rechercher un bouc émissaire afin de lui faire porter toute la responsabilité de cette action citoyenne. Mais l'abolition est en marche et les citoyens ne supportent plus ce blocage du débat sur un sujet aussi controversé. Comment en faire l'économie alors que la corrida génère autant de trouble à l'ordre public, de façon quasi systématique, avec un déploiement de forces de l'ordre totalement disproportionné ? En période de forte crise économique, n'y aurait-il pas des choix à faire puisque ces spectacles barbares sont systématiquement subventionnés ?

Jean-Pierre Garrigues doit comparaître le 6 janvier 2015 à 13 h 30 devant le TGI de Tarbes. Alors qu'on attend toujours, trois ans après, une date pour le procès des lyncheurs de Rodilhan en octobre 2011, on ne peut que remarquer, une fois de plus, à quel point la justice est prompte à réagir quand il s'agit de nous attaquer. De nombreuses plaintes et témoignages des militants sont en cours de dépôt auprès du Procureur de la République de Tarbes. ■



Maubourguet
Quelques témoignages



Didier Talou
Fractures multiples, 45 jours d'ITT

Au moment où nous avons sauté sur la piste de l'arène, j'ai senti une main me pousser violemment, me faisant ainsi perdre l'équilibre. Je suis tombé sur le bras gauche après une chute de deux mètres. Sonné, j'ai d'abord pu me relever mais j'ai aussitôt réalisé que je ne pouvais pas avancer. J'ai alors ressenti de fortes douleurs qui me paralysaient dans le dos et les jambes.

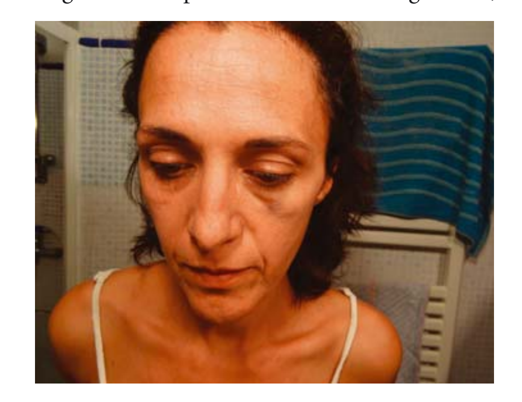
Un CRS m'a attrapé violemment par le T-shirt pour me trainer à genoux alors que je le suppliais de m'aider en lui expliquant que je ne pouvais plus bouger. Il n'a rien voulu entendre et m'a poussé sur le dos en me laissant lâchement derrière un « burladero ».

Pendant l'attente des secours, un aficionado espagnol portant un béret et un foulard rouge est venu profiter de ma vulnérabilité au sol pour me donner des coups de pied. D'autres me crachaient dessus ou criaient : « *Laissez le crever !* » À l'arrivée des secouristes, un médecin en civil spectateur de la corrida, avant de s'occuper correctement de moi m'a dit : « *Vous êtes contre, nous sommes pour, et voilà ce qui arrive. Mais on n'est pas là pour débattre…* ». Où est son devoir de réserve ?

J'ai ensuite été évacué par les pompiers sur l'hôpital de Tarbes, où j'ai été opéré du coude pour une fracture de la tête radiale. J'ai également subi une fracture du bassin. Le médecin a déclaré une Incapacité Temporaire de Travail de 45 jours minimum, avec une longue rééducation et probablement une nouvelle intervention ultérieurement. Sans compter le traumatisme psychologique car je revois sans cesse ces images de violence totalement injustifiées de la part des aficionados et des CRS.

Ghislaine Lecocq
coups de râteau et de poings

J'assiste à l'horrible agression de Didier Talou juste sous nos yeux pendant que Régine et moi prenons des baffes magistrales, toujours par derrière. J'ai vu à ma droite un militant qui allait essayer de sauter par dessus le rebord de l'arène pour rejoindre le groupe du centre, quand j'ai vu un homme l'empoigner et le jeter volontairement par-dessus. J'ai vu Didier Talou atterrir lourdement dans les escaliers où le personnel des arènes est venu l'accueillir en le cognant.



Entre deux claques et insultes, on n'arrêtait pas de réclamer des secours, lorsqu'un dénommé Marcel du service des arènes lui a asséné rageusement toute une série de coups de pieds. Marcel se sert de son râteau de deux mètres pour fracasser les militants enchaînés au-dessus de sa tête. Je l'entends faire mouche à plusieurs reprises sur mes voisins(e) et à un moment j'ai le très mauvais réflexe d'essayer d'attraper son râteau pendant qu'il tente de me frapper avec pour le lui prendre. Je manque de me faire entraîner en bas et je ne dois mon salut qu'à ma chaîne.

Rien ne nous empêche de passer en mode « *Corrida basta* », « *La torture n'est pas notre culture* », que nous hurlons de toutes nos pauvres forces. Je m'entends répondre à la tribune à notre gauche qui nous insulte « *putains, salopes, crevez…* » le cou prêt à exploser, le visage rouge, déformé par la haine. Durant tout le temps de notre agression, j'entends à plusieurs reprises la même vieille voix égrillarde dans mon dos dire aux autres : « *Retirez-leur le pantalon ! À poil ! On va leur passer l'envie de revenir* ».

Stéphanie Lahana
rouée de coups pour s'être interposée

Nous ne portions sur nous que des sifflets en plastique. Je décide de me ranger du côté des militantes du premier rang, derrière Ghislaine. Là, je vois avec horreur des individus de sexe masculin se regrouper dans le callejon. L'un d'entre eux, armé d'un énorme balai/râteau en bois tente de frapper les filles entravées. Derrière moi, l'individu de sexe féminin au tailleur brun qui hurlait sur les filles est remonté un peu plus haut. Je me retourne, je me retrouve déséquilibrée en arrière et tente de me rattraper à sa veste. Au moment même où j'entends un homme hurler : « *Toi tu la touches pas, salope !* » je reçois un premier coup de poing entre l'œil et le nez du côté droit du visage. Coup qui me précipite directement au sol, mes 50 kg ne font pas le poids devant ces aficionados qu'on dirait tout droit sortis d'une équipe de rugby. Ma tête heurte le sol dans un bruit qui résonne encore tandis que ma jambe gauche s'écrase sur les gradins en béton ce qui me vaudra un hématome d'une dizaine de centimètres sur le tibia. Je tente de me retourner pour me redresser et là je reçois un second coup directement en pleine face sur le nez. Ça craque. J'ai mal. Je tente de me protéger, mais un individu me tire sur les bras tandis qu'un second m'assène un nouveau coup sur la pommette gauche cette fois : ecchymose sous-orbitaire. Je sens la haine. On ne veut pas se défouler en tapant sous l'emprise de la colère. Non. On veut me démonter la figure. Les coups sont réfléchis et ils pleuvent. Mes agresseurs sont retenus par d'autres personnes. À ce moment, je suis toujours au sol. L'une d'entre elles me prend dans ses bras. Terrorisée et reprenant enfin mon souffle je me mets à hurler de toutes mes forces. Il fallait que cette angoisse sorte. Je ne suis plus qu'une boule, un bout de femme recroquevillée contre elle, je tente même de disparaître sous un pan de sa veste. Je sens quelqu'un me prendre la main, doucement. C'est un des spectateurs. Il demande aussi aux autres afiocs de ne pas revenir à la charge. Il nous regarde et nous dit que tout cela n'est pas bien, que nous sommes violents. Là, je sors de mes gonds. Je lui montre mon visage tuméfié et lui pose la question « *Vraiment ? Vous êtes témoin ! Regardez et répondez-moi ! Qui sont les violents ?* » Gêné, il détourne son regard. ■



Maubourguet
Viard félicite les aficionados pour leur tenue exemplaire

Au lendemain des violences de Maubourguet, André Viard a pondu un communiqué encore plus grotesque que tous les précédents réunis, ce qui confirme les soupçons de beaucoup (y compris dans ses rangs décimés) sur le gâtisme chronique qui le ronge. Après un long salmigondis maniaco-dépressif totalement délirant, il conclut par ces deux phrases ahurissantes : « *L'Observatoire national des Cultures taurines, dont les avocats suivent tous ces dossiers, tient à féliciter une nouvelle fois les aficionados pour leur tenue exemplaire. En ne répondant pas à la provocation et en laissant à la Force publique le soin de maintenir l'ordre comme elle le fait de manière parfaite depuis le début de la saison, ils ont montré une nouvelle fois leur sens des responsabilités.* »





La « tenue exemplaire » des aficionados ? C'est comme ça qu'il qualifie des braillards qui hurlent de déshabiller les femmes pour en abuser et de jeter les manifestants à la rivière ? Des abrutis déchaînés et avinés qui frappent de leurs poings, de râteaux ou de barres de fer tous les militants qu'ils peuvent atteindre ? Des fous furieux qui jettent ou essaient de jeter par-dessus la rambarde tous les anticorrida qu'ils peuvent approcher ? Des demeurés ignobles qui crachent sur des blessés à terre et les rouent de coups de pieds ?

C'est donc confirmé par Viard en personne : pour un aficionado, montrer une « tenue exemplaire », c'est donner libre cours à toutes les exactions qui lui passent par la tête. Faire preuve de « sens des responsabilités », c'est tabasser en meute, si possible à trois contre un, si possible des femmes, si possible de dos.

Selon Viard, les bons aficionados sont ceux qui s'expriment par la haine et l'ultra-violence. Samedi 23 août à Maubourguet, le « sens des responsabilités » des aficionados et leur « tenue exemplaire » ont fait des dizaines de victimes de coups et blessures diverses, dont quatre ont dû partir aux urgences, le plus gravement atteint se retrouvant avec 45 jours d'ITT et de longs mois de rééducation douloureuse. Des CRS complices et félons exprimaient ouvertement leur intention de « casser de l'anticorrida » à leurs côtés pour terminer leur sale boulot. Des pompiers indignes insultaient les blessés ou les ignoraient s'ils ne faisaient pas partie du clan des sadiques.



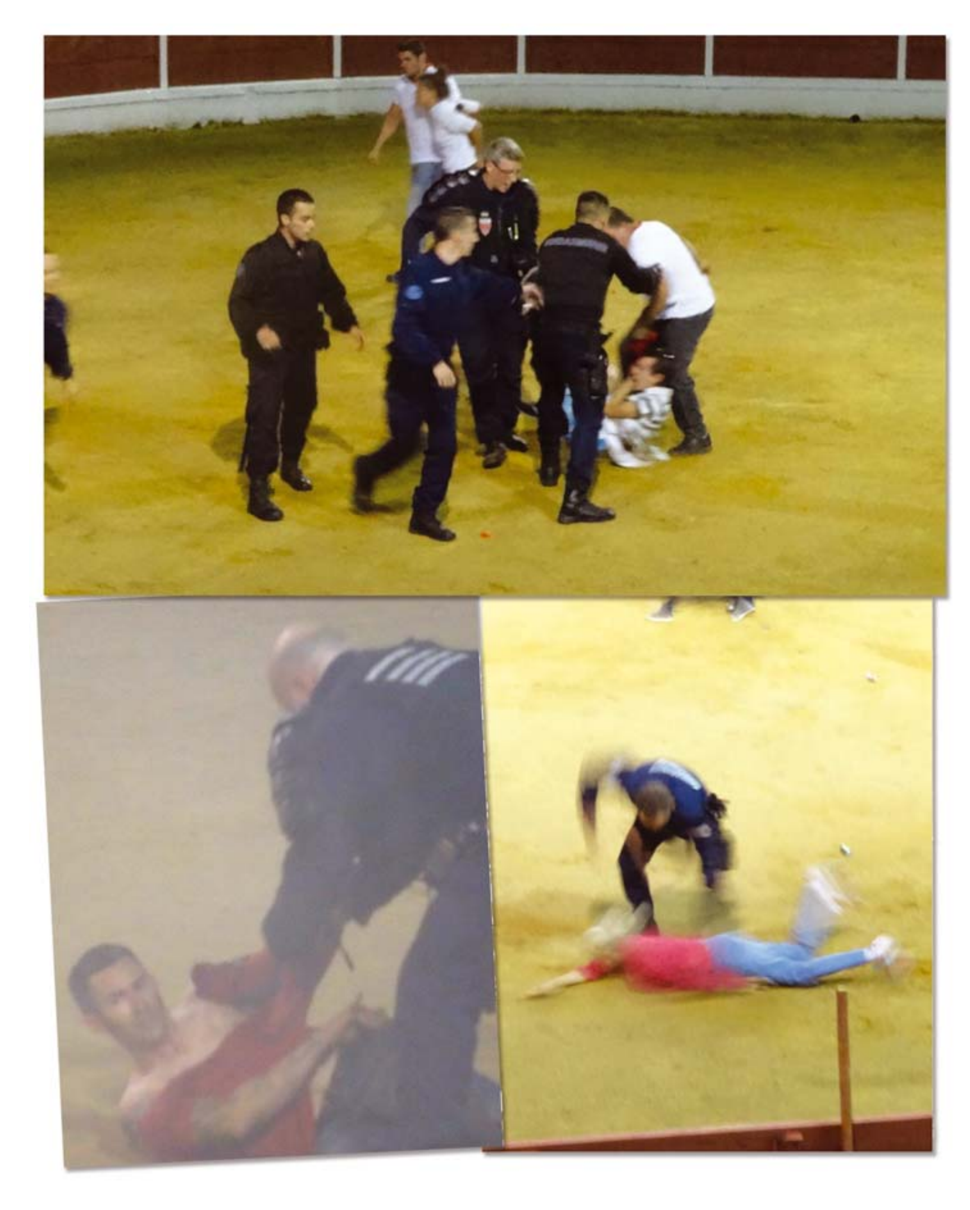
Le lynchage de Rodilhan en 2011 n'était donc pas une anomalie odieuse, une explosion de haine isolée commise par quelques dizaines de décérébrés. Il s'agissait bel et bien d'aficionados dignes de ce sobriquet ridicule, d'une « tenue exemplaire » et montrant leur « sens des responsabilités » : frapper pour faire mal, frapper pour blesser. Et en toute impunité jusqu'à ce jour, puisqu'aucun n'a jamais été jugé près de trois ans plus tard, malgré les dizaines de plaintes instruites et les aveux des coupables identifiés.

Curieux comme la justice est plus efficace quand ce sont les nôtres qui sont poursuivis. On aimerait bien avoir confiance en la justice de notre pays, mais encore faudrait-il qu'elle s'exerce pour tous.

Ces arriérés à la violence convulsive ne nous font pas peur. Mieux, ils ne font que renforcer notre détermination. Comme l'exprime parfaitement bien Natale sur le blog Anna Galore : « *Pour chaque coup reçu, un nouveau militant se décide à agir plus, à s'engager encore plus* ». ■



Maubourguet
Du fascisme de lion au fascisme de renard



Dans une conférence donnée à la bibliothèque nationale, Michel Onfray décrivait un « fascisme de lion et un fascisme de renard ». Le premier, ancienne formule, s'avançait casqué, botté, esthétisait la politique. Le second s'appuie sur la manipulation, la ruse, l'exploitation insidieuse, le contrôle sournois. La façon dont les pouvoirs en place maltraitent les protecteurs de la nature et des animaux et protègent les lobbies thanatophiles illustre le fascisme de renard.

Les faits éloquents tout autant que censurés par les médias parlent, avec témoignages multiples et concordants et vidéos probantes à l'appui.

La torture des taureaux suscite une salutaire indignation chez les gens de mieux, continuateurs de ceux qui abolirent les solides traditions du passé faites de superstitions, de cruauté, de mépris des droits de la personne. Les opposants à la corrida sont présentement majoritaires, mais la classe politique se trouve en décalage avec cette aspiration abolitionniste. Aussi, les militants de la cause animale, ignorés par les législateurs, manifestent très pacifiquement, mais bruyamment, aux abords ou dans les arènes sanglantes.

Pas une seule agression physique ne peut être reprochée à un quelconque militant animaliste à l'encontre des spectateurs et organisateurs des spectacles de mort. En revanche, ces militants subissent des coups, des insultes, des menaces de mort innombrables lors de ces démonstrations d'opposition. Coups de poing, coups de pieds lorsqu'ils sont à terre, femmes frappées, outragées, excitations verbales à les dévêtir, à leur couper un doigt, invitation à tuer un militant au sol et tout ceci en présence de forces de l'ordre dont la mission exclusive est de neutraliser les contestataires de la « tradition ».

Aucun amateur de torture n'a jamais été poursuivi pour violences, appels aux meurtres et au viol, malgré la gravité de ces faits réitérés, dépeints par tous les témoins et enregistrés grâce aux moyens modernes de captation des images. Quant aux contestataires de la mort spectacle, ils se voient judiciairement inquiétés pour des infractions improbables, jamais poursuivies par ailleurs et laborieusement exhumées par un État partial pour les besoins de réprimer, non pas des délits, mais des opinions qui dérangent.

Ainsi, une commune des Hautes-Pyrénées, Maubourguet, fut le théâtre le 23 août dernier, de ce scandale moral, politique et juridique. Les protecteurs des animaux vinrent crier leur hostilité à la corrida à l'occasion d'une séance publique de tortures et mises à mort de jeunes taureaux. Pacifiques, non violents, ces femmes et ces hommes furent victimes d'agressions odieuses de la part des spectateurs, des organisateurs du jeu cruel et des forces de l'ordre, alors qu'eux-mêmes ne frappèrent personne et s'en tinrent à leurs habituels slogans.

L'un des associatifs, victime des violences, se trouve convoqué devant le tribunal correctionnel de Tarbes pour trois infractions désuètes :

— organisation d'une manifestation non déclarée ;

— entrave à la liberté du travail ;

— utilisation d'un mégaphone en violation d'un arrêté municipal.

En France, le principe est la liberté de manifestation. Certes, toute manifestation doit être déclarée par son organisateur préalablement. Elle n'a pas à être autorisée, mais peut être interdite par arrêté spécial susceptible de recours devant le juge administratif.

Qui sont les organisateurs de la manifestation, à Maubourguet, le 23 août ? Ceux qui promurent la corrida de Maubourguet. Vinrent à cette manifestation, d'une part, des amateurs de sang attirés par la perspective de jouir d'une agonie, et, d'autre part, des opposants à cette torture. Les uns voulaient se délecter de la souffrance infligée. Les autres voulaient exprimer leur nausée face à cette barbarie.

Les opposants ne répondaient pas à un mot d'ordre émanant d'une quelconque officine, mais se mobilisèrent sur les réseaux dits sociaux. Ils appartenaient à plusieurs mouvements de défense du vivant.

Spectateurs critiques, s'il vous advenait, en groupe, d'aller siffler un spectacle quelconque, sachez qu'en vertu du « fascisme de renard » vous pourriez vous retrouver devant un tribunal correctionnel pour avoir conspué une pièce de théâtre, un orateur ou un chanteur. Le fascisme de renard prohibe la contestation et humilie la fonction judiciaire en la réduisant à n'être que l'auxiliaire d'une répression idéologique. En 1832, lors de la sortie d'une pièce de Victor Hugo, des incidents se produisirent avec cris et gesticulations, perturbations et organisations de commandos de romantiques contre les classiques. Ce fut la bataille d'Hernani. Les « fascistes de renard » y auraient trouvé des occasions de délits caractérisés.

Mais ceux qui frappèrent un ami des bêtes avec une barre de fer, ceux qui arrachèrent les cheveux des femmes et leur portèrent des coups au visage ne comparaîtront pas devant un quelconque tribunal. *« Selon que vous serez pour ou contre l'arriération, vous serez protégés ou déférés au tribunal correctionnel »*. Les amateurs de corrida brutalisent et blessent leurs opposants en totale impunité !

Quel est ce pays où règne ainsi une criante iniquité ? Où sont les esprits honnêtes, les consciences éclairées qui sauront distinguer, d'un côté, une indignation morale face à l'abjection de la torture et, d'un autre, des agresseurs brutaux répondant par des coups à des slogans ?

Lors d'une manifestation, un propagandiste de la torture tauromachique adressa à un abolitionniste cette étrange menace : *« Toi, tu finiras en prison »*. Cette invective prouve qu'entre fascisme de renard et fascisme de lion existe une proximité psychologique. Certains regrettent explicitement le bon vieux temps du franquisme, de la prison pour délit d'opinion et de l'instrumentalisation du judiciaire pour éliminer les gens de mieux dont l'unique tort est de dénoncer les injustices du temps.

Faisons confiance à la sagacité et à la probité des juges de ce pays pour que les tribunaux ne deviennent pas les complices de règlements de comptes idéologiques. Le débat entre partisans et adversaires de la mort spectacle relève de la tribune, là où s'affrontent les idées, pas des tribunaux.

À ceux qui menacent de prison leurs adversaires, je réponds : vos noms et vos mémoires finiront dans la vaste poubelle de l'Histoire, avec ceux qui défendirent naguère ces traditions autrement séculaires que furent les combats de gladiateurs, les ordalies, les bûchers, le racisme, la traite esclavagiste, l'absolutisme, le bagne et la peine de mort. La corrida, par-delà les paravents des impostures, fumigènes verbeux, n'est jamais que la torture durant vingt minutes d'un herbivore pour la jouissance d'un public sadique.

Comme ils aimeraient, les nostalgiques du franquisme, que cette vérité ne puisse être énoncée sous peine de prison. La valeur d'une société comme d'un individu se mesure à leur degré d'empathie.

Gérard Charollois
Président de la Convention Vie et Nature



Maubourguet
La fin et les moyens



Pendant que les maires de grosses agglomérations manquent de moyens pour lutter contre la criminalité, le ministère de l'Intérieur déploie des effectifs surdimensionnés pour maintenir des corridas et donne carte blanche pour frapper les manifestants.

Dans les colonnes du Midi Libre, Rion des Landes 24 août 2014, le colonel Fabrice Spinetta, chef du groupement de gendarmerie des Landes précise : *« Il n'y a pas un chat. Au début du spectacle, l'effectif maximum est mobilisé. Lorsqu'on constate que tout se passe bien, on peut diminuer graduellement l'effectif et le faire passer de 100 à 20 ».*

Des effectifs surdimensionnés

Alors que les militants anticorrida rentrent passablement choqués de Maubourguet où ils ont été roués de coups par des aficionados et par les CRS, nombre de personnes s'insurgent contre ces déploiements de forces de police à l'encontre des manifestants pacifistes. C'est une honte de mobiliser autant de moyens et d'hommes pour maintenir des spectacles de torture tauromachique alors que pendant ce temps des maires de grandes agglomérations font des pieds et des mains pour avoir 20 à 30 policiers de plus dans leurs villes, policiers qu'ils n'obtiennent pas.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la sécurité des Français a moins d'importance que de maintenir en place les sévices graves et actes de cruautés sur les animaux (art. L 521-1 du Code pénal) dans notre pays.

En résumé, ce week-end là, des centaines de policiers, gendarmes et CRS étaient mobilisés pour maintenir des corridas dans le sud de la France pendant que Marseille, Montpellier, Toulouse comptent leurs morts ! (voir par exemple : Marseille : un mort et un policier gravement blessé après une course-poursuite, Philippe Saurel : « Je ne veux pas que Montpellier devienne Chicago, Règlements de compte à Toulouse : au moins 7 interpellations.)

Des violences policières encouragées en haut lieu

Par ailleurs, concernant les violences policières, un policier en activité témoigne : *« Nous avons carte blanche pour frapper les gens comme vous. Par contre INTERDICTION ABSOLUE sous peine de sanctions les plus graves de lever le petit doigt sur l'un des « protégés » de ce gouvernement fascisant. Je suis rentré à l'armée à 18 ans, mais je ne suis pas rentré pour ça ! Honte aux commissaires aux ordres ! Dans quelques années, la retraite et enfin le rêve de ma vie, quitter DÉFINITIVEMENT ce pays que pourtant j'aimais tant, au point de vouloir passer ma vie à le servir. »*

Stéphanie Lahana
Éditrice et militante anticorrida, rouée de coups à Maubourguet

« Corrida la honte » Les dessous de la tauromachie

Fraude fiscale, mensonges, arnaques, tricheries, perversion, intox, corruption, inversion des valeurs, fiasco financier, détournements de fonds publics, noyautage politicojudiciaire, torture, sédition, déviances sexuelles, violences en réunion, troubles à l'ordre public, dévoiement de mineurs… la liste de turpitudes peu glorieuses est longue lorsque l'on commence à s'intéresser à l'univers de la tauromachie au-delà de l'aspect esthétique fallacieux qu'elle tente d'imposer aux yeux du grand public.

Cet ouvrage de Roger Lahana, Vice-président du CRAC Europe pour la protection de l'enfance, fait le tour des sujets sensibles qui touchent la corrida, cet « art » défini comme sévices graves et actes de cruauté envers les animaux au regard du Code pénal (art. 521-1 – Livre V – Des Crimes et Délits), interdit et réprimé par la loi sur 90 % du territoire français, mais autorisé par exception depuis 1951 dans onze départements du sud du pays faute d'avoir pu y empêcher sa pratique en toute illégalité pendant un siècle.

La corrida n'est pas seulement un spectacle au cours duquel des bovins sont suppliciés selon un rituel précis à coups de harpons, de lances, d'épées et de poignards jusqu'à leur mise à mort sous les applaudissements de spectateurs ravis d'assister à leur agonie, elle est aussi le centre d'un système opaque où règnent les faux-semblants, les manipulations, les malversations de toutes sortes, les tricheries sans vergogne, l'exacerbation de la haine pour la vie et les instincts les plus vils.

La corrida exalte ce qu'il y a de pire en l'homme : son goût du sang, de la violence, de la domination, de l'humiliation. Elle est, en cela, l'inverse de la civilisation.

Véritable enquête menée pendant plus de deux ans, « Corrida la honte » est l'ouvrage incontournable pour qui souhaite avoir un avis éclairé sur la question. ■

Justice
Péripéties judiciaires d'une censure dérisoire

La sortie du livre « Corrida la honte » a été annoncée le 14 mai 2014. Le 21 mai, sa couverture a fait l'objet d'une demande d'interdiction en urgence (procédure de référé). Les Éditions du Puits de Roulle sont poursuivies en justice pour l'utilisation sans autorisation d'une scène prise sur la voie publique en 2012. La plaignante, Séréna Carone, sculptrice de la statue de Nimeno 2 montrée en couverture tachée de colorant rouge, exige le retrait immédiat de la couverture. Est-ce bien elle qui est à l'origine de cette plainte ? On peut se demander si elle n'est pas seulement le levier utilisé par l'ONCT et son président André Viard pour tenter de censurer ainsi la seule chose qui peut l'être dans ce livre : non pas le contenu, inattaquable car solidement étayé par des sources variées, mais la couverture. En effet, Mme Carone va être systématiquement absente de toutes les comparutions qui vont suivre. Mieux, elle a fait supprimer des recherches Google, au titre du droit à l'oubli numérique, tout article mettant en relation son nom et ce procès. Les seuls à apparaître sont l'ONCT et son avocat, Maître Ludovic Para. Et enfin, elle ne demande aucun dommage et intérêts, c'est dire si toute cette histoire l'encombre.


Couverture temporaire de remplacement.

Bientôt une nouvelle édition augmentée

Quoi qu'il en soit, l'attaque est dérisoire, car une couverture, ça se change sans difficulté. Elle est, de plus, stupide, puisqu'elle a ainsi donné une forte exposition médiatique au livre, ce qui a contribué à propulser ses ventes – merci, Monsieur Viard ! Et enfin, l'avocat du lobby taurin s'est couvert de ridicule par ses faux pas répétés. Jugez-en par vous-même.

L'assignation en référé était fixée le 28 mai au tribunal de grande instance de Nîmes, une semaine exactement après l'annonce de la sortie du livre. Les aficionados s'imaginaient déjà une interdiction éclair, certains médias allant même jusqu'à écrire (à tort) que c'était le livre qui serait interdit. Las, le TGI de Nîmes n'est pas compétent pour les questions de propriété artistique et Maître Para l'ignorait, à la différence de notre avocate, Maître Audrey Phung. Du coup, un renvoi est obtenu pour le 25 juin à Nîmes, le temps que Para révise ses fiches. Il décide alors de demander une audience au TGI de Marseille, effectivement compétent, pour le 11 juin. Mais il viole ainsi un point de procédure, à savoir qu'une même affaire ne peut être jugée dans deux tribunaux différents en même temps, ce qui est le cas avec le renvoi en attente à Nîmes. Nouveau renvoi est donc obtenu à Marseille le 27 juin (donc après le 25).

L'audience du 25 juin à Nîmes a cependant bien eu lieu. Me Audrey Phung en a profité pour demander à ce que nous soyons dédommagés au titre de l'article 700 pour les frais encourus lors des deux audiences irrecevables demandées coup sur coup par Me Para (celle du 28 mai à Nîmes et celle de 11 juin à Marseille). Nous avons obtenu 100 euros, un montant symbolique si bas qu'il en dit long sur la pauvre appréciation du juge envers notre cause.

Le 27 juin, on ne rit pas, l'audience de Marseille est annulée. Cette fois, il ne s'agit pas d'une nouvelle erreur de procédure de Me Para, mais d'une grève des tribunaux. Tout est remis au 21 juillet et cette fois, les avocats peuvent plaider. Le verdict a été rendu le 15 septembre. Pas terrible pour une procédure d'urgence qui devait nous clouer au mur dès le 28 mai.

Le juge a considéré que nous n'avions pas le droit de montrer une photo de ce fait-divers sans autorisation de la sculptrice. La couverture a donc été interdite, avec un délai de trente jours pour mettre le jugement en application. Tant qu'à changer la une, la réédition de « Corrida la Honte » sera augmentée de 100 pages de faits marquants survenus depuis le 14 mai, parmi lesquels le déficit abyssal des corridas à Bayonne, les violences de Maubourguet, la distribution du livre avec son ancienne couverture à tous les parlementaires français et la censure tauromachique qui a frappé l'ouvrage en ne s'attaquant qu'à sa couverture — pas à son contenu qui est, lui, irréfutable. ■

« Corrida la honte » Quelques réactions

« C'est LE livre qu'il nous manquait ! »
Jean-Pierre Garrigues, président du CRAC Europe

« Cet ouvrage est une bombe pour le monde de la tauromachie. Toute la réalité sur cette nébuleuse de barbares, de pervers et de mafieux, réalité que bien des médias prennent soin de dissimuler pour ne pas froisser les politiciens complices de la torture et du détournement d'argent public opéré. La corrida obtient enfin le seul ouvrage qu'elle mérite : celui qui la dévoile telle qu'elle est. »
David Joly, vice-président de la Convention Vie et Nature

« Corrida la honte est la nouvelle bible anticorrida. »
Jean-Marc Montegnies, président d'Animaux en Péril (Belgique)

« Corrida la honte, l'incontournable réquisitoire contre la barbarie taurine. »
Gérard Charollois, président de la Convention Vie et Nature

« Chers amis, merci pour le livre dont nous allons parler dans notre prochain Info journal. La corrida est la plus honteuse et la plus cruelle de toutes les atrocités que subissent les animaux, et Dieu sait s'il y en a !!! L'être dit « humain » s'avère être de plus en plus déshumanisé et insensible à tout ce qui n'est pas Lui. Il est inconcevable de tolérer l'intolérable. Merci à vous ! On y arrivera ! »
Brigitte Bardot, courrier personnel

« Dans Corrida la honte, aux aspects de la souffrance animale, scientifiquement établie, et de la défense animale, Roger Lahana ajoute les résultats de son enquête sur la tauromachie française. C'est la « honte française » : les alibis d'une tradition et d'une culture tauromachiques pour obtenir des subventions locales à européennes, la malhonnêteté, l'illégalité, la violence, le lobbying politique, financier, judiciaire… »
Liousha, blogueur

« Aficionados franceses à beira de um ataque de nervos. »
Protouro, site d'information anticorrida (Portugal)

« À moins d'être maladivement insensible, il y a de quoi être vraiment écœuré. La préparation du taureau, les figures imposées, toutes plus lentes et sanglantes les unes que les autres : parler de torture n'est pas un excès de langage. L'ouvrage pose également deux problèmes qui dépassent le seul thème de la souffrance animale : le manque de démocratie et le manque de transparence, notamment par le biais des médias. Tout ça sent le soufre et pue le pognon, car le lobby est puissant. »
Marc Giraud, journaliste à France-Inter



« Corrida, la honte. Fraude fiscale, arnaques, violence et, bien sûr, agonie : Roger Lahana ne mâche pas ses mots, après deux ans d'enquête, dans l'univers tauromachique. En 300 pages, il rejoint Francis Cabrel déclarant : Quand la corrida avance, c'est l'humanité qui recule »
Allain Bougrain-Dubourg, émission Vivre avec les bêtes sur France Inter

« Ad essere presenti in sala erano anche alcuni attivisti dell'associazione francese CRAC Europe (Comité Radicalement Anti Corrida). Tra gli applausi del pubblico gli attivisti hanno donato a Jane Goodall il libro "Corrida la Honte", ovvero la vergona della Corrida. Secondo quanto riportato da Roger Lahana, vice presidente di CRAC Europe, la primatologa ha mostrato subito apprezzamento per l'attività condotta dagli oppositori alla corrida, aggiungendo sulla crudeltà di tale « spettacolo », oltre che la tristessa per le tante persone che ancora oggi vogliono vedere la morte del toro. »
Geapress, agenzia di stampa (Italie)

« Plusieurs livres ont été écrits sur cette abomination morale qu'est la corrida, introduite en France par la femme de Napoléon III et dont on nous raconte qu'elle constitue une tradition locale française. Le présent ouvrage vaut pour son caractère extensif et complet. Tout ce qu'il faut savoir sur la corrida et ses sombres dessous. »
Georges Chapoutier, administrateur de la LFDA

En bref…

Les toreros mineurs dans l'illégalité

Le 10 avril 2014, le CRAC Europe a envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception aux préfets des Bouches-du-Rhône, des Landes et du Gers. En effet, lors des corridas des 19 au 21 avril 2014 de la feria d'Arles (13), ainsi qu'à Aignan (32) et à Mugron (40), des mineurs devaient se produire en tant que torero, novillero ou banderillero.

Or, la réglementation applicable au travail des mineurs a changé depuis l'entrée en vigueur, le 14 octobre 2013, du décret n° 2013-915 relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans.

Dorénavant, nous avons dans le Code du travail deux articles ainsi rédigés :

Article D. 4153-16 : « *Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant à des actes ou représentations à caractère pornographique ou violent* ».

Article D. 4153-37 : « *Il est interdit d'affecter les jeunes à : 1° des travaux d'abattage, d'euthanasie et d'équarrissage des animaux ; 2° des travaux en contact d'animaux féroces ou venimeux* ».

Rappelons que par décret du 20 décembre 2000, Jean Glavany alors ministre de l'Agriculture et maire de Maubourguet, avait assimilé la corrida à un abattage d'urgence pour cause d'accident. L'objectif du ministre aficionado était alors de permettre la consommation de la viande de taureau malgré les risques d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

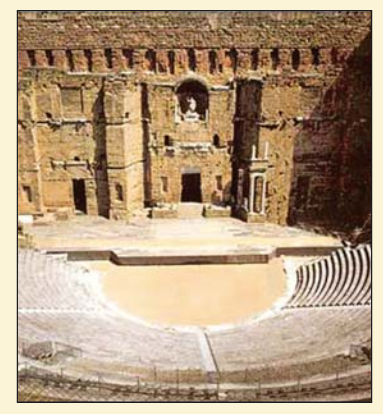
Au-delà du but poursuivi par ces dispositions liées à la protection des mineurs, il nous paraît utile de rappeler que la violation de ces dernières expose ceux qui en seraient les auteurs à des poursuites pénales.

Anica

Nous sommes allés ce 10 et 11 mai, à Douai, au Forum pour les Animaux (Anica) tenir un stand. Nous avons informé les visiteurs sur les écoles de tauromachie et la corrida. La plupart des personnes venues ne connaissent pas la réalité du déroulement d'une corrida. Des signatures du manifeste et des ventes ont été faites tout au long de ce week-end. Nous avons eu des adhésions. Franck a présenté la vidéo de Rion-des-Landes et a annoncé la manifestation du 31 mai à Alès. David Joly a présenté son livre « *Alès 2013, l'abolition est en marche* ».
Merci à Brigitte, Juliette, Didier et Fred pour la tenue du stand le dimanche.

Franck et Laurence Andrieux
Délégués du Nord

En bref…



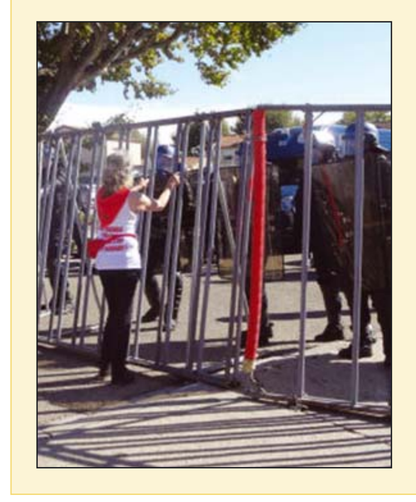
Action marché d'Orange, 28 août 2014

Nous avons, durant deux heures, expliqué aux habitants d'Orange la réalité effroyable sur les corridas. Comme à chaque fois, le dialogue s'est ouvert avec la majorité des gens qui se sont approchés de nous, et toujours quelques irréductibles qui s'imaginent que l'animal a toutes ces chances, que parce que c'est une tradition il faut la maintenir, etc.

Les images-chocs que nous présentons font leur effet et nous aident énormément à sensibiliser les passants. Environ 320 personnes ont signé nos pétitions et plusieurs centaines de tracts ont été distribués. Je remercie tous les militants qui sont venus soutenir le CRAC Europe dans son combat pour l'abolition de la corrida. À travers notre travail, nous participons à faire savoir que les animaux sont des êtres sensibles et respectables.

Une petite anecdote : au cours de la matinée, un homme s'arrête devant moi et me fixe de ses yeux verts très clairs, son regard plein de mépris et de colère. Il était tellement haineux et vide d'humanité que cela faisait froid dans le dos. Il m'a dit : *« Je suis toréro, je torée depuis l'âge de 10 ans et ce que vous dites et faux. Vous ne savez pas de quoi vous parlez »*. Il a disparu aussi vite qu'il est arrivé. Maintenant je sais ce que c'est qu'un toréro, pauvres bêtes…

CHRISTINE VALUSSO



« Corrida la honte » Opération Parlement

Les 925 parlementaires français ont reçu un exemplaire du livre

Le livre *« Corrida la honte - Les dessous de la tauromachie »* est vite devenu un incontournable pour tout savoir des *« tricheries, perversions, fraudes fiscales, gaspillages de subventions publiques »* et autres tortures qui se déroulent dans les coulisses et sur les pistes des corridas.

Trois propositions de loi en attente

À l'heure actuelle, trois propositions de loi demandant l'abolition de la corrida ont été déposées depuis fin 2013 à l'Assemblée nationale. Malheureusement, aucune n'a encore été étudiée, car aucune n'a pour l'instant retenu l'attention des parlementaires qui pourraient mettre l'une d'elles à l'ordre du jour. Las de cet immobilisme qui permet à cette sanglante « tradition » de perdurer, le CRAC Europe a décidé de frapper un grand coup en mettant à la disposition de chacun de nos parlementaires le livre de Roger Lahana.



Simon arrivant au Sénat…

Par cette distribution massive à celles et ceux qui font nos lois, le CRAC Europe a voulu provoquer une prise de conscience de tous les méfaits de cet « art », autant sur le plan du respect animal que sur celui des finances publiques. Car les spectacles taurins coûtent très cher à la France.

Préparation dans le plus grand secret

Aussi, dans le plus grand secret, 925 exemplaires de « *Corrida la Honte* » ont été livrés dans les locaux parisiens de Planète Animaux, afin de préparer l'opération. Orianne et Simon, les fondateurs de Planète Animaux, aidés par Marianne Pastre, déléguée régionale du CRAC Europe, chargée de mission politique et dotée d'une motivation d'acier, ont passé deux nuits à préparer les enveloppes pour les députés et les sénateurs.

Chacune contenait un exemplaire du livre de Roger Lahana, ainsi qu'une lettre personnalisée en fonction de la position du destinataire à propos de l'abolition de la corrida. Le processus fut long et fastidieux (écrire chaque nom à la main sur chaque enveloppe, y glisser le bon courrier, ajouter une manchette et un marque-page au livre, puis sceller l'enveloppe), mais il en valait la peine.

925 exemplaires distribués

Lundi 15 septembre au matin, après une nuit blanche de confection, tout était enfin prêt. Simon et Marianne sont partis en direction du Sénat, puis de l'Assemblée nationale, pour y livrer les centaines de missives (au total : 925). *« Au Sénat, les gens du service courrier étaient impressionnés, ils nous ont dit qu'ils ne voyaient pas cela souvent. Puis, lorsqu'ils pensaient qu'on ne les entendait plus, ils ont critiqué notre geste en pestant qu'on devait être pleins aux as pour distribuer ainsi près de 1 000 livres. Ce à quoi je leur ai répondu que c'était loin, très loin d'être le cas, mais que l'on faisait ce que l'on devait faire pour une cause juste »*, témoigne Simon.

La fabrication des 925 exemplaires de « Corrida la Honte » n'a d'ailleurs été possible que grâce au soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot, d'Animaux en Péril, de la Société Nationale pour la Défense des Animaux ainsi que des Éditions du Puits de Roulle.

« *J'espère que cette distribution sans précédent incitera nos parlementaires à soutenir l'une des propositions de loi abolitionnistes en cours de validité, afin que l'abolition de la corrida soit enfin mise à l'ordre du jour des deux chambres et devienne un réel débat, suivi d'un vote* », commente pour sa part Roger Lahana.

ORIANNE VATIN
Planète Animaux



… et Marianne à l'Assemblée nationale.

Un pas de plus vers l'abolition



De gauche à droite, Stéphanie Lahana, Roger Lahana, Jean-Pierre Garrigues, Damien Meslot, Laurence Abeille

Une conférence de presse a été organisée conjointement par le député Damien Meslot et le CRAC Europe à l'Assemblée nationale le 4 novembre 2014. La logistique de l'événement a été confiée à Marianne Pastre (déléguée CRAC Europe pour l'Ile-de-France) et à l'équipe de Planète Animaux.

Le jour J, Damien Meslot a ouvert la discussion en décrivant de façon précise et saisissante l'absurdité et l'horreur de ce spectacle odieux qu'est la corrida. Qu'elle soit dépénalisée sous prétexte de tradition ne la rend pas moins inacceptable, sinon il faudrait également relégaliser l'esclavage ; entre autres abominations depuis longtemps disparues dans les poubelles de l'Histoire.

Laurence Abeille nous a fait l'agréable surprise de venir prendre la parole alors qu'elle participait à une autre réunion à la même heure quelques portes plus loin.

La présence conjointe de ces deux parlementaires de bords politiques différents, mais unis par une même volonté de voir disparaître cette ignominie qu'est la corrida, a été l'occasion pour eux de dire clairement que peu leur importait laquelle des PPL viendrait tôt ou tard à l'ordre du jour de l'Assemblée pourvu qu'elle soit votée. Reste à faire sauter les blocages qui subsistent encore à différents niveaux pour que le débat démocratique puisse enfin avoir lieu au sein du Parlement, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à maintenant.

Damien Meslot et Laurence Abeille ont exprimé tout leur soutien aux actions pacifiques du CRAC Europe, qui ont permis une réelle prise de conscience autour de la survivance inacceptable de ce « divertissement », pour reprendre le terme fort de Damien Meslot, basé sur des sévices infligés à des animaux pour le plaisir. Les deux élus ont souligné l'importance de notre contribution sur le terrain à leur travail législatif. Qu'ils soient en retour convaincus que nous sommes à leur disposition autant qu'ils le souhaiteront.

Commentant l'opération de formation lancée par le CRAC à l'usage des militants et sympathisants afin qu'ils aillent à la rencontre des parlementaires partout en France, Damien Meslot a déclaré : « *Contactez vos députés et vos sénateurs ! Les choses sont en train d'évoluer, les pro-corrida sont sur la défensive, alors qu'avant ils s'estimaient intouchables* ». Laurence Abeille a confirmé cette analyse : « *J'ai le sentiment que depuis un an, il y a une évolution dans l'opinion publique sur la corrida et la façon dont sont traités les animaux. […] Nous, politiques, avons besoin de la mobilisation citoyenne pour donner du poids à notre lutte contre cette abomination* ».





Trois autres intervenants ont pris la parole :

Jean-Pierre Garrigues a présenté le Vademecum des chargé(e) s de mission du CRAC Europe et les formations qui rencontrent un grand succès partout où elles ont lieu. Il a également rendu hommage aux dizaines d'actions citoyennes qui ont été organisées de façon spontanée contre un nombre sans précédent de séances de tortures taurines ces derniers mois et a rappelé que la corrida ne survit que grâce à des subventions, alors que la crise économique devrait inciter à affecter les fonds publics à des causes bien plus importantes.

Roger Lahana est revenu sur l'opération de distribution du livre « Corrida la honte » à tous les parlementaires afin de contribuer à les informer sur non seulement l'horreur que subissent les taureaux mais également les dessous peu reluisants du monde de la tauromachie. Il a ajouté que la corrida allait de toute façon disparaître pour des raisons économiques et en raison du vieillissement de son public de plus en plus épars dans les années à venir, mais que seul un changement de la loi permettrait de ne pas avoir à attendre si longtemps, sauvant ainsi des dizaines de milliers d'animaux d'un sort atroce et injustifié.

Jean-Marc Montegnies, venu spécialement de Belgique pour l'occasion, a mis en exergue avec des exemples concrets les vingt ans de retard qu'a la France par rapport à son pays pour tout ce qui concerne le bien-être animal. Il y a outre-Quiévrain trois ministres directement en charge de ce sujet et indépendants de celui de l'Agriculture. En Belgique, le pouvoir politique travaille en liaison étroite avec les associations de protection animale telles qu'Animaux en Péril, et non contre elles.

Parmi les questions posées, citons celle de Francis Allouchery qui a demandé à Damien Meslot s'il avait eu une réponse du ministre de l'Intérieur à sa question écrite sur les violences disproportionnées subies par les manifestants de Maubourguet de la part des forces de l'ordre. Le député a répondu qu'il n'avait eu aucun retour à ce jour mais que, si nécessaire, il interpellerait oralement le ministre lors d'une séance dans l'hémicycle.

Nous tenons à remercier chaleureusement Damien Meslot et Laurence Abeille d'avoir exprimé leur unité de vue contre la corrida au-delà des clivages politiques et leur soutien à nos actions, ainsi que tous nos amis et partenaires présents, parmi lesquels Animaux en Péril, L214, la SNDA, la FBB, PROTEC, la FLAC, Planète Animaux et les Éditions du Puits de Roulle. ■


PARCOURS ABOLITION
Sur une idée de Marianne Pastre, déléguée Île de France
Musée d'Orsay 24 juin – 28 septembre 2014
CORRIDA = BARBARIE
MUSEE de la LEGION D'HONNEUR et des ORDRES de CHEVALERIE
Liberté
TIKI POP
HENRI CARTIER-BRESSON
CORRIDA = TORTURE !



Bayonne

L'aficion en plein déni de réalité

Grande première à Bayonne, la mairie a accepté de recevoir le 9 août une délégation du CRAC Europe en préalable d'une manifestation autorisée dans cette ville le même jour.

La réunion a rassemblé d'une part Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne, accompagné de son directeur de cabinet, de son adjoint à la Culture et de son adjoint aux Finances et d'autre part, trois représentants du CRAC Europe pour la protection de l'enfance, Jean-Pierre Garrigues, président, Roger Lahana, vice-président, et Carole Saldain, déléguée pour les Pyrénées-Atlantiques. Le but de la réunion pour les abolitionnistes était de présenter leur point de vue sur trois sujets : demande de référendum sur le maintien ou l'abolition de la corrida à Bayonne, arrêt de la gratuité d'accès aux corridas pour les enfants, arrêt du financement public des corridas.

Lors de la réunion, qui s'est déroulée dans une ambiance respectueuse mais sans concessions, les points suivants ont été établis :

Le maire n'a aucune intention d'organiser un référendum, tout en reconnaissant qu'une consultation analogue qui avait eu lieu il y a une vingtaine d'années avait révélé que 19 % de Bayonnais seulement disaient apprécier les corridas. Ce pourcentage n'a pu que décroître depuis avec la désaffection constante du public pour les spectacles de ce genre, ce que l'équipe municipale ne conteste pas. On comprend donc pourquoi elle ne souhaite pas une nouvelle consultation.

Mensonges et racolage

Concernant l'arrêt de la gratuité pour les enfants, à l'inverse du maire d'Alès qui avait accepté la même demande du CRAC en 2009, Jean-René Etchegaray a indiqué qu'il avait au contraire décidé d'étendre l'accès gratuit jusqu'à l'âge de 15 ans. De toute évidence, le vieillissement du public des arènes est la raison réelle et impérieuse qui pousse un certain nombre de villes taurines à procéder à un racolage aussi large que possible d'un public jeune à la personnalité malléable.

Enfin, l'adjoint aux Finances a précisé que les corridas étaient organisées à Bayonne par la municipalité en régie directe, c'est-à-dire sur le budget municipal. Il a confirmé que les corridas avaient accusé un déficit d'environ 400 000 euros en 2011 mais a nié que les années précédentes avaient été déficitaires et a affirmé que globalement, les comptes étaient revenus à l'équilibre en 2013. Selon lui, les déficits des années antérieures étaient « des mensonges des médias ». Un rapport de la Cour des Comptes confirme pourtant que la corrida a été déficitaire de 2006 à 2012, avec un déficit cumulé de près de 1,1 million d'euros, à la charge des contribuables bayonnais (voir page suivante). Prétendre que le déficit record de 2011 était un événement isolé est donc factuellement inexact. De plus, il semble irréaliste de penser qu'une perte aussi importante a pu être compensée depuis. Jean-Pierre Garrigues a fait remarquer de surcroît que la gratuité offerte à la tranche d'âge 0-15 ans n'allait certainement pas aider à équilibrer les comptes.



La rencontre avec le maire et ses adjoints.

En résumé, le nouveau maire et ses adjoints ont montré que leur réaction à une situation financièrement catastrophique à la charge du budget de la ville était d'en minimiser, voire d'en nier la réalité et de procéder à une tentative désespérée de racolage envers des spectateurs mineurs pour freiner l'érosion de la fréquentation des corridas principalement due à un désintérêt croissant des jeunes générations. Le CRAC y voit un effet direct des actions inlassables menées par les militants anticorrida depuis des décennies afin de montrer le plus largement possible la réalité sans masque d'un passe-temps cruel d'un autre âge.

Dans l'après-midi, plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés place de la Mairie et ont déambulé dans la ville pour informer non seulement les Bayonnais mais également les touristes sur ces différents thèmes. En dehors de quelques incidents mineurs avec des aficionados très agressifs et visiblement ivres, la manifestation s'est parfaitement déroulée avec un point d'arrivée à quelques centaines de mètres des arènes où un cordon de CRS empêchait le cortège de se rapprocher plus.

L'adjoint à la culture ayant reconnu lors de la réunion du matin que la « violence » des anticorridas se limitait au fait que leurs manifestations étaient selon lui trop bruyantes, les manifestants se sont fait un plaisir de faire résonner de puissantes sirènes afin de perturber le plus possible le début de la corrida qui se tenait à ce moment-là.

Sous la pression de responsables des arènes non identifiés, les forces de l'ordre ont fini par exiger avec brutalité l'interruption des sirènes que l'arrêté municipal n'interdisait pourtant pas. Le CRAC Europe dénonce ce nouvel abus de pouvoir qui confirme un mépris de la légalité récurrent dans les villes taurines. ■

Corridas à Bayonne

Plus d'un million d'euros de pertes depuis 2006

Un rapport récent de la Cour des Comptes révèle que les corridas organisées par cette ville ont totalisé une perte de plus d'un million d'euros entre 2006 et 2012. Un désastre financier que la Mairie a tenté en vain de cacher à une délégation du CRAC Europe le 9 août. L'adjoint aux finances avait alors affirmé que la seule année où les corridas avaient été déficitaires était 2011 avec un plongeon historique de 415 000 euros. Selon lui, les médias avaient menti en relayant des propos du précédent maire, Jean Grenet (UMP également), qui avait déclaré que les années précédentes avaient, elles aussi, montré des pertes significatives.

TEMPORADAS							
Budget général Bayonne (en euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits	2 054 233	2 134 962	2 008 978	2 218 780	1 967 121	2 208 763	1 312 981
Charges	2 036 630	2 287 976	2 124 210	2 272 627	2 058 124	2 576 190	1 162 412
contrats spectacles	1 612 973	1 871 000	1 704 500	1 897 998	1 797 625	2 342 735	977 643
personnel	108 119	110 000	115 567	110 368	43 200	46 336	25 293
communication/réception	58 949	60 693	43 752	30 972	35 600	28 393	32 461
assurances	33 352	35 932	37 987	38 936	42 670	50 573	28 180
informatique	22 724	23 322	23 920	31 096	29 900	22 246	20 661
logistique concerts	32 769	38 795	50 816				
divers	167 744	148 234	147 668	163 257	109 129	85 907	78 174
Résultat brut	17 603	-163 014	-116 232	-63 847	-61 003	-367 427	150 569
amortissements	93 582	94 241	94 208	47 117	47 117	48 000	49 886
Résultat net déficitaire	- 75 979	- 247 255	- 209 440	- 100 964	-138 120	-415 427	100 683
nombre de spectacles	13	14	13	13	12	13	9

Et la Cour des Comptes, elle ment aussi ?

Il se trouve que le dernier rapport de la Cour régionale des Comptes sur les finances de Bayonne a produit un document de 35 pages qui donne entre autres les chiffres officiels sur les temporadas de 2006 à 2012. Ils confirment les pertes abyssales causées par les corridas de Bayonne sur cette période.

Le déficit cumulé 2006-2012 est de 1,1 million d'euros (voir tableau Temporadas ci-dessus)

Un point important doit être souligné : à Bayonne, les corridas sont organisées par la municipalité en régie directe, c'est-à-dire sur le budget de la ville. Lorsqu'elles sont déficitaires, ce sont les habitants qui trinquent. Rappelons que Bayonne a un endettement de 142 % par rapport à la moyenne des villes françaises de même taille.

Comme le montre le tableau dressé par la Cour des Comptes, les résultats nets des temporadas en euros sont de -75 979 (2006), -247 255 (2007), -209 440 (2008), -100 964 (2009), -138 120 (2010), -415 427 (2011) et +100 683 (2012). Le total cumulé est d'environ 1,1 million d'euros de pertes sur la période 2006-2012.

Les raisons qui expliquent le résultat positif de 2012 sont principalement le fait que 9 corridas seulement ont été organisées cette année-là au lieu de 12 à 14 les années précédentes et que la ville a exigé des toreros qu'ils acceptent un salaire en baisse de 20 % par rapport à leurs tarifs habituels (ce que plusieurs matadors célèbres ont refusé, préférant scier un peu plus le dernier bout de branche sur lequel ils se trouvent). Selon Michel Soroste, adjoint aux finances, la situation financière des corridas serait revenue à l'équilibre grâce à 2012 et 2013. Certes, 2012 a dégagé un excédent qui a fait passer le trou de -1,2 million d'euros à -1,1 million, mais on voit mal comment 2013 aurait pu combler les 1,1 million restants. Au mieux, les pertes cumulées ne seraient plus « que » de 900 000 euros sur la période 2006-2013.

Et ce n'est pas 2014 qui va faire le miracle de générer un profit astronomique à même d'effacer l'ardoise. On apprend en effet par l'organisateur des corridas biterroises Robert Margé dans le Midi Libre que les corridas des 9 et 10 août à Bayonne n'ont attiré que 8 000 spectateurs payants pour une contenance potentielle de 21 000 places sur deux jours, c'est-à-dire environ 40 % de remplissage (les arènes ont 10 500 places).

Budget général Bayonne (en euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net déficitaire	- 75 979	- 247 255	- 209 440	- 100 964	-138 120	-415 427	100 683
nombre de spectacles	13	14	13	13	12	13	9
coût pour la ville par spectacle	5 845	17 661	16 111	7 766	11 510	31 956	-
entrées payantes tous spectacles tauromachiques	54 431	54 003	46 978	50 784	49 408	55 016	33 476
évolution de la fréquentation		-0,8 %	-13 %	+6,1 %	-2,7 %	+11,4 %	-39,2 %
nombre d'invitations	6 939	7 735	6 218	3 529	3 288	2 917	NC

Pour la temporada 2014, le conseil municipal a approuvé un budget prévisionnel de 218 000 euros pour l'achat des taureaux et de 560 000 euros pour les contrats avec les toreros (délibérations du 6 mars et du 5 juin 2014).

Les largesses de la Mairie vont creuser encore plus le déficit

La Mairie s'est toujours montrée généreuse pour tenter de remplir les gradins de ses arènes. En vain, puisque même comme cela, le taux de remplissage reste constant… et très bas. Le même rapport de la Cour des Comptes révèle d'autres chiffres intéressants. (voir tableau ci-contre.)

Jusqu'à 7 735 invitations en 2007 et « seulement » 2 917 en 2011 ! Pour 2012, la Mairie n'a pas souhaité communiquer les chiffres à la Cour des Comptes. Ils sont si embarrassants que ça ?

Faisons quand même un petit calcul tout simple grâce à ce tableau : le nombre d'entrées payantes par corrida (et pourcentage de remplissage).

2006 4 187 (39,9 %)
2007 3 857 (36,7 %)
2008 3 614 (34,4 %)
2009 3 906 (37,2 %)
2010 4 117 (39,2 %)
2011 4 232 (40,3 %)
2012 3 720 (35,4 %)
2013 chiffres non connus
2014 4 000 (40 %) pour le mois d'août

On le voit, les corridas de Bayonne, pourtant si réputées dans le monde de la tauromachie, n'intéressent plus qu'une poignée de gens, et depuis longtemps. Si ses gradins semblent parfois pleins pour tel ou tel torturador célèbre, il faut croire que le reste du temps, ils sont largement clairsemés ou que les invitations sont bien plus nombreuses que celles déclarées, puisque la moyenne de fréquentations n'évolue pas depuis des années, malgré le nombre impressionnant d'invitations distribuées à tour de bras pour cacher le désastre. Sans parler de la gratuité pour les enfants et adolescents de 0 à 15 ans, une mesure accordée récemment par Jean-René Etchegaray.

Les fêtes de Bayonne : 1 million de personnes, dont 96 % ne vont pas aux corridas

On ne le dira jamais assez : il ne faut pas confondre férias et corridas, comme se plaisent à le clamer les aficionados pour tenter de faire croire que le succès des premières repose sur celui des secondes et qu'il est donc primordial de ne pas supprimer les corridas, sinon les férias s'écrouleraient. Il s'agit là d'un mensonge grossier.

Les férias de Bayonne sont entièrement financées par la ville. Ce sont les commerçants qui en touchent les bénéfices et c'est très bien — le but de subventions utilisées de façon saine, c'est de dynamiser l'économie locale.

En revanche, les corridas constituent non seulement une charge importante sur le budget de Bayonne mais elles n'ont aucune justification économique ou touristique puisqu'elles n'intéressent que 3 à 4 % de la foule qui vient aux férias (en supposant que chaque spectateur n'assiste qu'à une seule corrida, ce qui est peu probable).

Bayonne est ainsi dans une situation identique à celle des autres grandes villes taurines comme Nîmes ou Vic-Fezensac : pour un million de fêtards, seuls quelques milliers sont là pour voir des taureaux agoniser, pendant que 96 % des gens ne mettent jamais les pieds dans les arènes. Même gratuitement.

Roger Lahana
Vice-président du CRAC Europe

Anglet (64), 20 octobre 2014





Journée mondiale des animaux

Belle journée pour la défense de nos sans voix ! Je voudrais adresser un grand merci à la Fondation Brigitte Bardot et à Daniel Raposo, son délégué du 64, qui a accompli un travail colossal d'organisation ; remercier Madame Turcat adjointe au Maire d'Anglet, pour son aide et sa bienveillance envers tous les animaux ; remercier infiniment la seule députée des Pyrénées Atlantiques, Madame Sylvianne Alaux, qui est venue nous rencontrer, la remercier pour son magnifique discours ; remercier toutes les associations qui œuvrent en ce sens, pour informer, sensibiliser tout le public présent. Un grand merci, à notre équipe, Cécile Giraud, Marie Laffaille, Va Nessa, Audrey Olaizola, pour leur implication de cœur et nos avancées dans ce long parcours contre la corrida et sa barbarie en France. Merci aux personnes qui ont adhéré au CRAC Europe et celles qui adhèreront par la suite, c'est grâce à vous tous que nous avançons irrémédiablement vers l'abolition.

Carole Saldain
Déléguée du CRAC Europe pour le 64
Collectif Euskal Herria Bayonne Anti Corrida

RODILHAN 2011

3 ans déjà, pas de procès, déni de justice

La corrida en France,
Histoire de la construction d'un mythe*

L'une des idées répandues fait remonter l'origine de la corrida aux chasses préhistoriques évoquées dans l'art pariétal ou aux jeux crétois de l'époque minoenne qui se seraient diffusés sur les rivages du bassin méditerranéen ou encore aux combats dans les cirques romains, acclimatés en France méridionale dans les arènes d'Arles, de Nîmes ou de Fréjus. Depuis, l'usage de combattre des taureaux se serait pérennisé en Espagne et en France. Parallèlement, une autre opinion voudrait que la corrida ne soit que la forme moderne d'un culte ancestral du taureau dont on trouverait les premiers témoignages dans les fresques préhistoriques et qui se serait déployé dans le monde méditerranéen, de la Mésopotamie à l'Espagne en passant par l'Égypte, la Crète et l'Empire Romain investi, du Ier au IVe siècle, par le mithriacisme, rival dangereux du christianisme balbutiant.

Toutes ces idées sont infirmées par les connaissances actuelles. À l'apogée de la civilisation crétoise (Minoen Récent I, 1600-1450), les relations avec l'extérieur étaient centrées sur les îles de la mer Égée et ne dépassaient pas la Syrie ou l'Égypte. En France, les arènes romaines furent détruites au moment des invasions barbares ou occupées par des habitations jusqu'au XIXe siècle (Nîmes, 1813 ; Arles, 1837). On sait maintenant que l'apparition en Espagne des premiers jeux taurins, chevaleresques ou populaires, se situe plus modestement autour des XIe-XIIIe siècles et que la formalisation de la corrida s'effectua au XVIIIe siècle à partir de certaines coutumes des abattoirs, notamment ceux de Séville. L'écart entre le mythe et la réalité est semblable à propos du culte du taureau. Les analyses communes des peintures rupestres oublient que cet animal, en fait un bison ou un aurochs, n'est pas le seul représenté, qu'il est même moins fréquent que le cheval dans la première partie du paléolithique supérieur et pas toujours à égalité à l'époque du Magdalénien (Lascaux, Rouffignac). Pourtant, personne ne parle d'un culte des équidés.

La France méridionale, une terre naturelle de la corrida

Ce mythe intervient souvent en complément chronologique du premier, mais il est aussi repris par ceux qui ne croient pas aux origines antiques. Il repose sur l'idée qu'il existe en Provence et dans les Landes une vieille tradition taurine, incarnée par les courses camarguaise et landaise, responsable d'une culture tauromachique profondément ancrée, quasi consubstantielle au peuple de ces régions. Dès lors, la corrida, introduite à partir de 1853, ne peut être considérée comme un élément étranger, plaqué sur la culture méridionale. Elle fut « appelée » par la tradition taurine et s'enracina rapidement dans un territoire prêt à l'accueillir. Elle appartient au peuple du Midi « par les profondeurs » affirma Montherlant en 1926. Cette même tradition expliquerait le maintien naturel, obligatoire des corridas jusqu'à nos jours. Il s'agit d'une reconstruction du passé destinée à justifier les convictions présentes. Elle est devenue commune parmi les aficionados et se voit véhiculée par les médias, parce que les autres causes sont oubliées.

Ce mythe est basé sur le postulat qu'il n'existerait des jeux taurins que dans le Midi. En réalité, les courses landaises et provençales ne furent formalisées que récemment, aux XIXe-XXe siècles. En France, des courses se déroulaient régulièrement à Autun au XVIIe siècle et des combats d'animaux à Paris, Lyon, Rouen, etc., aux XVIIIe-XIXe siècles. Tout cela disparut peu à peu, au plus tard à la fin du XIXe siècle, sans que ces régions aient accueilli la corrida. En fait, le mythe repose sur une confusion entre l'état de la recherche et la réalité : on connaît plus d'exemples provenant du Sud-Ouest ou de la Provence, parce que les érudits aficionados sont allés chercher leurs traces dans les archives afin d'étayer la thèse commune, ce que personne n'a fait ailleurs.

> **La première moitié du XIXe siècle fut marquée par la répulsion d'une partie des élites régionales et parisiennes envers les traitements infligés aux bêtes.**

D'autre part, l'évolution des courses locales vers une moindre violence ne facilita pas la jonction avec la corrida. La première moitié du XIXe siècle fut marquée par la répulsion croissante d'une partie des élites régionales et parisiennes envers la violence des courses, notamment les traitements infligés aux bêtes. Si elles ne purent obtenir leur suppression à cause de la résistance des populations, leur opposition obligea tout de même à une transformation des pratiques : les courses de rues furent refoulées dans des espaces clos ; des municipalités recommandèrent de ne pas maltraiter les taureaux après le vote de la loi Grammont (1850) qui punissait d'une amende l'auteur de sévices publics sur les animaux domestiques. C'est pourquoi l'accueil de la corrida ne fut pas aussi spontané qu'on le prétend.

Arles, la capitale de la course camarguaise, ne connut pas de corridas avec mise à mort avant 1892 (1863 à Nîmes). Elle n'en organisa ensuite qu'une par an, avec une interruption à la fin du siècle, puis de 1923 à 1931. En 1900, le journal *La Gironde* démentit l'idée que celles-ci fissent partie de la tauromachie traditionnelle et 46 % des députés des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, de la Haute-Garonne, du Gers et de la Gironde votèrent en faveur de l'examen en urgence d'une proposition de loi les interdisant.

En réalité leur introduction fut laborieuse, en priorité à cause de la réserve du public. Lors des trois corridas données en 1853 à Bayonne (première ville à les organiser), les spectateurs désertèrent les gradins dès le second jour. En 1859, l'assistance diminua de moitié lors de la deuxième course et la troisième fut annulée. Même scénario à Mérignac en 1853. Même échec à Nîmes en 1863. Après leurs expériences décevantes de courses mixtes en 1861, Saint-Sever se replia sur les landaises et Dax oublia les corridas jusqu'en 1878. À Bayonne, l'impresario résilia son bail en 1860, son successeur fit de même en 1862. Peu enclins à admettre cette réserve, beaucoup d'aficionados expliquent ces difficultés par la médiocrité des combats, mais le public de l'époque n'avait pas l'expérience pour en juger et cela supposerait de la part des organisateurs un acharnement louable, mais suspect à faire faillite ! En fait, la population méridionale ne se distinguait guère de celle du nord où les échecs furent nombreux une fois passé l'attrait de l'exotisme, une situation cette fois reconnue par tous, car elle semble prouver l'incompatibilité géographique.

Les difficultés de l'introduction furent aussi le fait d'une vive opposition, y compris régionale, nous l'avons vu. Le monde intellectuel, les évêques locaux (Aire, Nîmes), la S.P.A. condamnèrent les corridas et obtinrent l'intervention des pouvoirs publics. Les municipalités ne résistèrent guère et respectèrent dans l'ensemble les interdictions répétées de 1881, 1884, 1886, même si des corridas intégrales furent organisées à la sauvette à Nîmes ou dans les Landes. En fait, la volonté des organisateurs de ne pas choquer et de prouver leur respect de la loi Grammont les conduisit le plus souvent à se servir, tel un cheval de Troie, des courses locales pour monter des spectacles mixtes qui se maintinrent jusque dans le premier tiers du XXe siècle : courses burlesques, hispano-landaises, hispano-provençales où les acteurs multipliaient les passes, les sauts, les poses de banderilles ou de cocardes, avec quelquefois des piques, mais sans l'estocade. Si les jeux locaux servirent de niche écologique aux corridas, ce fut plus par nécessité que par attrait.

Éric Baratay
Professeur d'histoire contemporaine
Histoire des animaux, Université Lyon 3
http://sites.google.com/site/ericbaratay

* Texte extrait de la Revue d'histoire moderne et contemporaine 44,2 (1997) 307-330.

Assemblée nationale, Sénat et ministère de la Culture
Même combat

Mercredi 16 avril 2014
Aux abords de l'Assemblée nationale. Les images de la cruauté, de l'indignité humaine que constitue la corrida soulèvent des réactions horrifiées pour ceux qui découvrent cette barbarie. La pétition prend du volume à chaque sortie. Mais plus que la pétition, c'est surtout la dénonciation, l'information du contenu et de l'existence en France de ces « sévices graves et actes de cruauté » auprès de l'opinion publique qui fait son chemin… ABOLITION!

Déterminés plus que jamais, nous poursuivons notre action de « lobbying citoyen » en direction des élus de la République, dont nous attendons, suite aux propositions de loi déposées (UMP, PS, EELV), la mise en débats et le vote du retrait de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal qui verra la fin de cette barbarie en France. Parmi nous, au micro la comédienne top model Tanya Drouginska.

Samedi 3 mai dans l'après-midi
Place du Palais Royal (proche du Ministère de la Culture). Action d'information, communication, dénonciation des spectacles de tortures, interpellation, sensibilisation grand public avec écran vidéo, tracts, sono, musiciens…

C'est l'histoire, en photos, à Paris en ce samedi 3 mai 2014, de trois jeunes filles qui à travers des images projetées sur un grand écran vidéo découvrent toute l'horreur, la barbarie, l'indignité de la corrida. Choquées par tant de cruauté, elles se sont dirigées ensuite vers le stand que nous avions installé à proximité et ont non seulement signé la pétition, mais sont restées quelques minutes pour se renseigner, échanger, dire leur horreur ressentie et sont reparties avec nombre de tracts, et à n'en pas douter, une réelle détermination à dénoncer à leur tour cette ignominie civilisationnelle.



Mardi 13 mai
Place Paul Claudel, proche du Sénat (action de tractage, écran vidéo, sono, interpellation des sénateurs, etc.)

Aujourd'hui à Paris, à quelques mètres du Sénat et du Jardin du Luxembourg, dans une alternance d'orages, de pluie battante, d'éclaircies ensoleillées, les affiches du théâtre de l'Odéon côtoyaient les visuels accusateurs, dénonciateurs de la barbarie des spectacles de tortures connus sous le nom de corrida. La sono couvrait tout le voisinage jusqu'aux officines du Sénat. Énormément de réactions favorables à notre présence. Encore bravo à celles et ceux, courageux, qui sont venus avec détermination demander à la République le retrait de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal.

Mercredi 2 juillet
Aux abords de l'Assemblée nationale, sur l'esplanade au croisement des rues Constantine et de l'Université. Distribution de tracts, signatures de pétition, images vidéos chocs (mais réalistes) de ce qui ce passe dans les arènes de la honte humaine, exposition de photos de « sévices graves et actes de cruautés » commis par les tortionnaires de la corrida, interpellation (au micro de la sono) des élus de la République, dénonciation des mensonges éhontés de deux députés et deux sénateurs amateurs de « sévices graves et actes de cruautés ». Bravo aux militants/citoyens présents, venus pour affirmer encore une fois leur détermination à ce que soit abrogé l'alinéa 7 de l'Article 521 -1 du Code pénal, et rendre un peu de dignité à notre humanité et à la République française. Une étape de plus dans la lutte que nous menons. Pour l'heure, l'été sera chaud pour les tortionnaires, les sadiques (définition de ceux qui commettent des « sévices graves et actes de cruautés ») et les pervers (définition de ceux qui regardent commettre des « sévices graves et actes de cruautés »). Plusieurs autres du même genre ont eu lieu tout au long de l'automne.

Jean-Luc Bernard
Trésorier du CRAC Europe

Lundi 1er septembre 2014
Paris Rive gauche a été traversé par le cortège du CRAC Europe.

Des voitures, motos, scooters et même des vélos qui nous ont rejoints en plein défilé, ont pu dénoncer l'existence de la corrida en France.

Nous informons les citoyens et touristes sur la tauromachie, car nous constatons que le mot est compris mais la réalité est ignorée du grand public. Oui, la corrida existe en France, oui, il y a mise à mort du taureau au bout de 20 minutes minimum de torture. La fin de l'été marque une nouvelle saison de « barbarie en arènes », en espérant qu'elle ait été la dernière. La police nous a escortés et, quelle ironie de les voir protéger notre cortège alors que dans le sud, où la corrida est légale, ils malmènent pour la plupart les militants venant manifester démocratiquement contre la torture d'un être vivant. Nous en avons bien profité, Paris était à nous! Les slogans étaient simples et clairs et pendant que nous défilions dans nos véhicules, des militants, à pieds, tractaient lors de notre passage. Parfois même les piétons traversaient pour demander des tracts auprès des voitures. Les gens se mettaient aux fenêtres, ébahis…

Des militants organisés, un service d'ordre à l'écoute. Bref, une très belle action.

Mercredi 4 juin 2014
Réunion à l'Assemblée nationale entre le groupe de protection des animaux que préside Geneviève Gaillard et des représentants des plus grandes associations de protection animale. En tant que déléguée du CRAC Europe pour l'Ile-de-France, j'ai eu le plaisir de représenter le CRAC, voir le lien YouTube https://www.youtube.com/watch?v=Lqc-1psHDEw

Ce groupe nous permet de garder un lien direct avec la députée. Même si le sujet n'était pas l'abolition de la corrida, et en présence de L214, Fondation Bardot, Droit des animaux, 30 millions d'amis et d'autres axées sur la chasse et l'élevage, la corrida est le sujet, qui a encore une fois réveillé le plus les députés. Un très bon accueil, quasi amical. Il y avait Geneviève Gaillard, donc, Laurence Abeille, Armand Jung et Alain Marsaud.

Pourtant, initialement, le CRAC Europe n'avait pas été convié. J'ai réussi néanmoins à être placée au premier rang (pour être surveillée?), et ai pu parler alors que j'avais eu la demande de rester la plus discrète possible, grâce à une légère parenthèse de Christophe Marie sur la corrida, directement reprise par la présidente. J'ai donc pu rebondir facilement.

Mme Gaillard a reçu un exemplaire du livre *Corrida la Honte*. Un débat public est prévu dans l'hémicycle. On nous invite à multiplier les contacts auprès des députés et à faire signer un maximum de pétitions même si elles ne sont que symboliques, il faut battre un record, lancer un appel pour que chacun ait le réflexe pétition.

Marianne Pastre
Déléguée Ile-de-France

Nîmes
Action devant le concert de ZZ Top

Gros travail de sensibilisation le 28 juin à Nîmes devant les arènes lors du concert de ZZ TOP. La police était déjà là à notre arrivée, bien que n'étant même pas prévenue. Qui dit action anticorrida, dit automatiquement « protection », ils étaient là pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incidents. Nous avons distribué énormément de tracts (plus de 1000). Les banderoles CRAC Europe « CONCERTS OUI, CORRIDAS NON » ont fait très bon effet. Nous avons eu énormement de soutien, quasiment à chaque tract distribué nous avions un message de soutien et d'encouragement en retour. Nous en avons profité pour informer les plus ignorants. Nous n'avons pas manqué d'informer sur le procès « Rodilhan » toujours en attente. Les gens n'en revenaient pas! Trois ou quatre afiocs nous ont insultés et même menacés: *«connasse!»*, *«un jour on vous aura et ça finira mal, et ça arrivera!»* etc. L'un d'entre eux était exaspéré de nous voir là encore et nous a demandé si on n'avait rien d'autre à foutre! Ben non, on est là pour défendre l'humanité et ça, c'est bien plus utile que d'aller voir agoniser et crever des taureaux! Des gens nous ont dit nous avoir vus à la télévision sur Public Sénat. Enfin tout ça fut très positif, car de voir tout ce soutien est on ne peut plus encourageant. Nous étions là, nous avons sensibilisé, nous avons montré que les anticorrida sont partout et qu'ils ne lâcheront jamais jusqu'à l'abolition!



Nous essaierons d'être présents à chaque gros concert aux arènes. Cela permet de sensibiliser un maximum de monde!

CORRIDA BASTA!

Nathalie Valentin



Dans les rues de Paris, le 1er septembre 2014 (voir page ci-contre).

Le club taurin de Palavas
épinglé par la Cour des Comptes

Un rapport de la Cour des Comptes décrit sans concessions la situation financière des corridas à Palavas. Même s'il remonte à fin 2011, il n'en est pas moins instructif.

Le fonctionnement du club taurin « Fiesta y toros » appelle des observations particulières. Cette association, qui perçoit en effet plus du tiers de l'enveloppe globale destinée aux associations, a pour objet la promotion et la maintenance de l'esprit des usages et traditions taurines ainsi que l'organisation de toutes manifestations et spectacles à caractère tauromachique ou camarguais. Aux termes de la convention 2010, l'association est ainsi notamment chargée d'organiser les ferias de printemps et d'automne.

Les comptes produits au 31 décembre 2009 font état d'un résultat comptable négatif de 22000 € en 2009 et de 54000 € en 2008, de capitaux propres négatifs de 122000 € en 2009 et de 104000 € en 2008. En dépit de l'augmentation de la subvention en 2009 (elle représente 31 % des produits d'exploitation), l'association ne réussit pas à équilibrer ses activités.

En 2010, après l'octroi d'une subvention de 120000 €, une délibération du 21 septembre 2010 accorde à nouveau à cette association une subvention exceptionnelle de 30000 € pour organiser la feria d'automne, par avenant, alors qu'elle bénéficie déjà d'une convention et d'une subvention pour ce même objet. Le même procédé a été utilisé en 2009 avec une subvention exceptionnelle complémentaire de 25000 €.

Le club taurin ne produit cependant aucun compte rendu de son activité. L'article L. 1611-4 du CGCT précise à cet égard que *« toute association… ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée »*. Or, ce contrôle ne paraît pas être exercé en l'espèce.

La chambre invite dès lors la commune à satisfaire à ses obligations légales et ce d'autant plus que la situation financière de l'association apparaît dégradée.

Source: Cour des Comptes

Plaintes et témoignages
Mode d'emploi

Il est extrêmement important de pouvoir répliquer juridiquement aux violences commises lors des manifestations. Pour cela, deux types de déclaration sont possibles : la plainte et le témoignage.

La plainte concerne ceux qui ont subi **personnellement quelque chose de répréhensible.**

Le témoignage concerne ceux qui ont vu quelque chose de répréhensible se produire.



1. La plainte

N'importe qui a le droit de porter plainte si quelque chose de répréhensible lui est arrivé personnellement, depuis une simple insulte jusqu'à des violences occasionnant des fractures multiples.

Il est aussi possible de porter plainte si on vous a fait sortir des arènes alors que vous aviez un billet, que vous n'aviez rien d'illégal sur vous (un sifflet est légal, un appareil photo aussi) et que vous n'aviez fait aucune nuisance (pas de slogan, pas de saut dans les arènes). Dans ce cas, il faut déposer plainte pour « acte attentatoire à la liberté individuelle de la part d'une personne dépositaire de l'autorité publique au sens de l'article 432-4 du Code pénal ».

S'il y a eu des commotions ou blessures sérieuses, il est indispensable de se faire examiner dans un centre médico-légal. Toute autre option — médecin généraliste, urgentiste — est inutile, elle n'a aucune valeur devant un tribunal.

Comment déposer plainte

Deux possibilités :

— vous rendre au commissariat de police ou au poste de gendarmerie le plus proche de votre domicile ;

— écrire directement au Procureur de la République du chef-lieu du département concerné.

Il est IMPORTANT de se rendre au commissariat de police ou au poste de gendarmerie proche de son domicile pour déposer plainte pour coups et blessures, et de se faire examiner par un médecin de la médecine légale, dans un centre médico-légal qui établira un certificat médical précisant le nombre de jours d'ITT le cas échéant. La liste des médecins de la médecine légale est disponible dans les commissariats et gendarmeries.

ATTENTION ! Il faut d'abord déposer plainte pour avoir accès à cette liste. Il faut le demander, c'est un droit, à condition d'avoir des blessures ou d'avoir subi un traumatisme. Ce traumatisme peut être psychologique. Ne pas hésiter à en parler dans la plainte. Lors du dépôt de plainte, le gendarme ou le policier doit vous remettre copie du texte de votre plainte et pas seulement un récépissé. C'est la loi. Il faut insister et rester sur place en cas de refus en précisant que vous connaissez la loi et vos droits.

SEUL UN CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR UN MÉDECIN DE LA MÉDECINE LÉGALE EST RECEVABLE DEVANT UN TRIBUNAL. LE CERTIFICAT DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE CLASSIQUE NE SERT À RIEN !

Ne pas hésiter à envoyer copie de sa plainte au Procureur de la République du chef-lieu du département où se sont produits les faits, cela lui permettra d'avoir une trace de tous les dossiers plus rapidement.

Vous pouvez également déposer plainte contre X si vous avez été insultés, malmenés, volontairement poussés, etc. Dans ces cas-là, il faut soit vous rendre au commissariat, soit envoyer un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception au Procureur de la République, en disant que vous portez plainte pour l'agression que vous avez subie et en décrivant les circonstances dans les grandes lignes (pas besoin de mettre beaucoup de détails à ce stade) ainsi qu'en décrivant votre agresseur si c'est possible. Si vous avez été témoin de violences, vous pouvez aussi envoyer vos témoignages au procureur (voir plus bas).

Nous faire parvenir une copie du dépôt de plainte, de la lettre envoyée au Procureur, du certificat médical le cas échéant et de l'accusé de réception à : CRAC Europe, BP 10224, 30105 ALEX Cedex.

2. Le témoignage

Si vous avez été témoin de violences ou d'autres faits répréhensibles tels que ceux énumérés ci-dessus, vous pouvez envoyer vos témoignages au procureur en remplissant le formulaire Cerfa n° 11527 téléchargeable sur internet. Si vous avez besoin de plus de place que celle proposée par le formulaire, ajoutez autant de feuilles intermédiaires que nécessaire sur papier libre. Si vous connaissez le nom de la personne victime, le préciser.

Le témoignage sert à étayer les plaintes déposées par les victimes de faits illégaux, d'autant plus quand ces faits ne laissent aucune trace visible (insulte, claque, bousculade, etc.). Il peut permettre d'identifier les coupables par recoupements, une fois tous les témoignages et toutes les plaintes rassemblés.

Lorsque vous rédigez votre témoignage, soyez le plus factuel et précis possible. Il ne sert à rien d'ajouter des slogans ou des déclarations militantes. Décrivez ce que vous avez vu et entendu. Précisez autant que possible le lieu exact où se sont déroulés les faits que vous exposez dans votre témoignage.

Envoyez votre témoignage au procureur, comme dans le cas d'une plainte, et nous en faire parvenir une copie.

3. Pourquoi envoyer une copie de tout au CRAC Europe

S'agissant d'une action citoyenne, vous êtes bien entendu libre de vouloir assurer votre défense de façon autonome. Cependant, si plusieurs personnes du CRAC ont été présentes à cette action, nous pouvons soutenir juridiquement les militants qui le souhaitent (dans le cas de Maubourguet, ceci s'étend à tous les manifestants présents, qu'ils soient ou non membres du CRAC).

Pour cela, il est indispensable que nous disposions d'une copie de toute plainte ou tout témoignage concernant les violences et autres irrégularités, afin de les transmettre à nos avocats qui s'en serviront pour défendre vos droits et pour faire condamner les coupables. ■

Bike for animals
Des vélos pour les taureaux

Le groupe Bike for Animals (du vélo pour les animaux) est basé à Turin en Italie. Il s'agit d'une association de cyclistes venus d'Italie et dédiée à la défense des droits des animaux, de l'environnement et du véganisme. Les milliers de manifestants anticorrida venus à Alès en 2013 puis en 2014 ont pu voir et entendre Paolo qui avait, pour l'occasion, rallié Turin à Alès à vélo.

Chaque année, les cyclistes de Bike for Animals parcourent 2 500 km le long des routes d'Italie, de France et d'Espagne, de Turin à Séville, dans le but de sensibiliser l'opinion publique et les médias sur la cruauté des corridas, des « perreras » (chenils de lévriers espagnols), des élevages en batterie et de l'expérimentation animale.

Au mois d'août 2014, Bike For Animals renouvelle le « Basta Corrida Tour » pour rencontrer encore une fois les militants du sud de la France et d'Espagne lors de son passage à Alès, Nîmes, Lunel, Montpellier, Béziers, Port-Vendres, Barcelone, Valencia, Almeria, Malaga, Séville et bien d'autres.

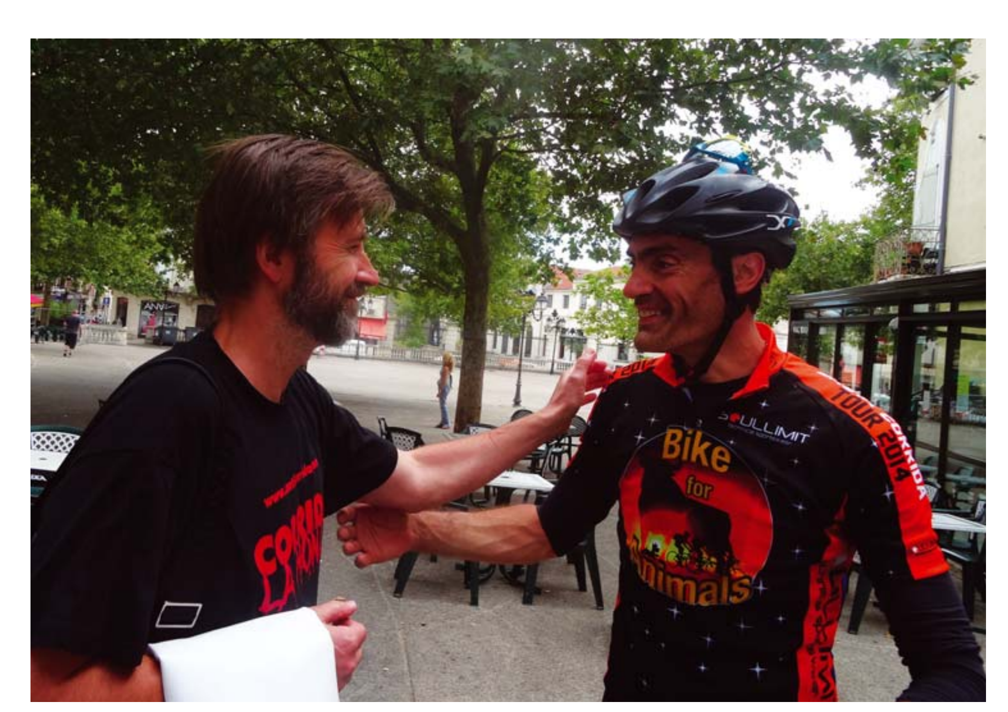
Paolo, Matteo et leurs deux accompagnateurs étaient à Alès le 12 août 2014 à 14 h 30 devant la mairie, où des journalistes les ont interviewés, et ensuite rue Sauvage pour la tenue d'un stand avec une douzaine de militants du CRAC venus pour distribuer des tracts aux passants.

Un policier municipal a voulu faire son malin en tentant d'empêcher l'installation de la table prévue pour le stand en prétendant qu'aucune autorisation n'avait été déposée. Manque de bol (pour lui), cette autorisation a été donnée au CRAC depuis 2009 par le maire Max Roustan, dans un courrier où il annonçait également accepter, à la demande du CRAC, de supprimer la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

Nous avons montré cette lettre au policier qui n'a rien voulu savoir. Nous nous sommes installés sans tenir compte de son avis, en lui disant qu'il n'avait qu'à nous verbaliser. Il s'est éloigné et a parlé un certain temps avec on ne sait qui, puis a disparu. Entre-temps, nous avons installé sur la table des boissons rafraîchissantes (citronnade, sirop de fraise, jus de raisin) et un cake pour en offrir à qui en voulait. Comme on le voit, il s'agissait d'une nouvelle action terroriste animaliste hyperviolente sur la voie publique.

J'ai demandé au responsable local des RG, qui était avec nous pendant tout l'événement et qui suit le CRAC à Alès depuis plus de dix ans, s'il pensait faire envoyer les forces spéciales pour nous déloger. Il s'est marré et a dit qu'il avait convaincu le policier irascible que cela ne valait peut-être pas la peine de faire quoi que ce soit. De fait, nous avons pu distribuer nos tracts en toute sérénité, avec un excellent accueil des passants qui déambulaient dans la rue piétonne où nous nous trouvions. Puis, nous avons tout rangé et nous sommes partis, sans aucun incident bien sûr. Curieusement, aucun plan Vigipirate de niveau 3 n'a été déclenché. On espère que les policiers laxistes seront sévèrement sanctionnés.

Les cyclistes ont repris la route le lendemain pour rejoindre Lunel en passant par Nîmes, puis Montpellier et ensuite Séville où ils sont arrivés fin août. ■



Jean-Pierre Garrigues accueille Paolo Barbon à son arrivée à Alès.

En bref

Article 521-1

Pour le Code pénal, la corrida consiste en sévices graves et actes de cruauté punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Mais, de façon ahurissante, l'alinéa 7 de cet article l'autorise par exception dans certaines communes : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée. » Toutes nos actions ont pour objectif la suppression de cet alinéa criminel. Aidez-nous, rejoignez-nous !

TRÈS IMPORTANT
Dons, assurances-vie et legs

Le CRAC Europe relève de la loi des associations d'Alsace-Moselle, dite loi de 1908, ce qui lui permet de bénéficier de legs tout comme une association reconnue d'utilité publique. Pierre Plèche, fidèle adhérent, a prévu un legs pour le CRAC Europe : *« Pour prolonger l'action militante menée de votre vivant contre l'ignoble corrida, vous pouvez, même si vous avez des enfants, léguer par testament une*



partie de votre patrimoine au CRAC Europe. Vous pouvez également désigner l'association comme bénéficiaire de votre assurance-vie. Pour plus de précisions, voyez votre notaire ou contactez le trésorier du CRAC Europe. Rappel : vous pouvez à tout moment annuler ou refaire votre testament. C'est le dernier en date qui compte. »

Merci infiniment à Pierre et merci à vous ! Par ailleurs, les dons au CRAC Europe donnent droit à une réduction de votre impôt sur le revenu. Cette réduction est actuellement de 66 % du montant de votre don (sur ce point, voyez la notice accompagnant chaque année l'imprimé de déclaration des revenus, au chapitre « réduction d'impôts »). Tous les donateurs reçoivent en début d'année leur reçu CERFA de manière automatique pour l'année écoulée.

Ardèche. Un été bien rempli

MOBILISATION | Le comité local qui s'oppose à la torture tauromachique a lancé une pétition

Les anti corridas se mobilisent

Alors que les corridas battent leur plein dans le Sud-Ouest de la France, mardi, la présidente Christine Valussode, de l'antenne locale du Crac Europe (comité radicalement anti corrida) accompagnée de Mireille, Bernadette, Bastien, Mélodie sont venus porter la voix de leur association qui dit non à la corrida mais oui à la féria en faisant signer une pétition.

→ Dauphiné Libéré : pourquoi dites-vous non à la corrida ?

Christine Valussode : « Ce spectacle dégradant pour l'humanité et mettant en grande souffrance les taureaux et les chevaux est maintenue dans le Sud de la France pour raison de tradition. Comment est-il possible qu'à l'heure actuelle on puisse encore considérer que mettre des animaux à morts dans des arènes après les avoir violemment torturés tout cela au milieu des applaudissements et des clameurs de joie, puisqu'encore être accepté et considéré comme une fête ? Dans tous les autres départements de la France, cette pratique est interdite pour cruauté envers les animaux sauvages ou domestiques. Elle est punie par la loi de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende sur 90 % de notre territoire. Aucune limite d'âge n'est posée pour la vue de ces manifestations d'horreur. Les enfants sont témoins, au gré de la décision de leurs parents, de ces spectacles.

→ DL : quels sont les arguments des pro-corridas ?

«Christine Valussode : ils nous opposent souvent que c'est un art, une réalité économique. Mais la mort et la torture des êtres vivants ne peuvent être assimilées à de l'art, c'est une injure pour l'art. Quant à l'économie de la corrida, elle est lourdement déficitaire en France. Seuls 30 taureaux sur le 1 200 mis à morts dans les arènes en France en 2010 provenaient de France. Cette économie ne profite qu'à une poignée de nantis sous forme de subventions publiques directes ou déguisées. L'argent public sert à payer des cachets scandaleux aux toréros et finances des sociétés privées organisatrices de ces événements. Les corridas ne peuvent subsister sans cet argent public.»

→ DL : votre action est-elle suivie ?

«Christine Valussode : durant nos actions, une grande majorité des gens se prononcent contre ces pratiques et c'est pour porter leurs avis que nous allons à la rencontre des gens qui signent massivement nos pétitions. Notre dernière action a recueilli au marché de Pont-Saint-Esprit samedi dernier 200 signatures en deux heures, c'est quand même un signe très fort d'opposition.



Tout au long de la matinée, pacifiquement, les antis corridas ont expliqué pourquoi ils disent non à la torture tauromachique.

Alors pourquoi un tel acharnement à maintenir ce qui a été, d'ailleurs, abolie en Catalogne en 2010 pour barbarie ?»

→ Dauphiné Libéré : comment faire pour vous rejoindre ?

«Christine Valussode : en adhérent au CRAC Europe présidé par Jean-Pierre Garrigue tél : 06 75 90 11 93, site anticorrida. com

Propos recueillis par Anyck Tourre Manzo

Dauphiné Libéré, 24/07/2014.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ |

JOYEUSE |

Mobilisation anti corrida

« La corrida, c'est la fête de la torture et de la mort, c'est une mise en scène destinée à dissimuler la cruauté de l'évènement. Les flonflons, la musique, la parade, c'est un stratagème. » C'est par ces propos indignés que Christine Valusso, responsable Drôme-Ardèche du comité Radicalement Anti Corrida (CRAC) manifestait, ce mercredi 6 août, au marché de la cité ducale, son opposition irréductible à "ces fêtes infâmes". Afin de sensibiliser le plus grand no[…] tions, elle […] une pétiti[…] terdiction […] Avec d'a[…] sollicitait […] solides a[…] tous les sondages, constatait-t-elle, la population est majoritairement contre. Il faudrait organiser un référendum pour le vérifier. » Et d'asséner en conclusion : «Comment assimiler la torture à un art, fut-il tauromachique ?» Le public paraît suivre : «Nous manquons de feuilles. Quatre cents personnes ont signé, surtout des jeunes » se réjouissait Lia, une autre adhérente. Ceci étant, il y avait bien quelques réfractaires. Valérie une jeune Lyonnaise signe des deux mains :

Dauphiné Libéré, 10/08/2014.

Les anti-corrida ont manifesté samedi sur le marché



« Nos pétitions sont toujours signées massivement, souligne Christine Valusso. Beaucoup de gens se demandent comment il est encore possible que, dans un pays dit civilisé, pays des Droits de l'Homme, on puisse impunément infliger de telles souffrances à des animaux, en se délectant de leur agonie. »

Samedi matin, sur le marché de Pont-Saint-Esprit, cinq militants du Craç, le Comité radicalement anti-corrida, dénonçaient la barbarie de cette pratique. Tracts, pétitions et visuels à l'appui, les échanges avec les passants furent nombreux, les 250 signatures récoltées aussi.

« La corrida, qui se veut une tradition locale, n'est en fait qu'une supercherie, où sévissent la cruauté inacceptable sur les animaux et la duperie de la part des organisateurs. Ces derniers torturent les herbivores, avant leur entrée dans l'arène, leur faisant subir d'innombrables sévices. Affaiblis par divers procédés, ces pauvres animaux sont torturés et achevés dans un spectacle sanglant, auquel les enfants assistent, sans limite d'âge ! », déclare Christine Valusso, déléguée européenne Crac Ardèche.

Le Comité mène une campagne d'information auprès de la population. Le Crac Europe pour la protection de l'enfance tiendra une conférence de presse à l'Assemblée nationale le mardi 4 novembre.

Trois propositions de loi de l'UMP, du PS et des Verts

Le Code pénal définit la corrida comme relevant de "sévices graves et actes de cruauté" sur des animaux, passibles de 30 000 € d'amende et de 2 ans d'emprisonnement, partout en France sauf dans 11 départements du sud du pays, sous prétexte de tradition locale.

Trois propositions de projet de loi émanant du PS, de l'UMP et des Verts sont actuellement déposées à l'Assemblée nationale, pour demander l'abrogation de cette exception et le Crac réclame un débat démocratique à l'Assemblée car l'opposition à la corrida s'intensifie partout en France. « Sur 90 % du territoire français, la corrida est un crime et à Nîmes, c'est de l'art ! », poursuit Christine Valusso.

Comme l'énonce Gérard Charollois, magistrat de l'ordre judiciaire et président de la Convention Vie et Nature pour une écologie radicale : « On ne réglemente pas la torture, on l'abolit ! »

Créée en 1991, le CRAC est une association française investie dans la lutte contre la torture tauromachique. En 2007, la création du Crac Europe concrétise l'engagement européen et international. La stratégie locale est de faire tomber, une à une, les villes dans lesquelles se déroulent encore des corridas.
Prochaine étape : Alès.

Dauphiné libéré et *Vaucluse matin*, 28/10/2014.

Carcassonne
Culture cathare, pas corrida

Qu'est-ce que la corrida vient faire à Carcassonne ? Ce haut lieu du catharisme en est totalement à l'opposé. La cité médiévale est connue dans le monde entier et elle était là bien avant que la corrida ne débarque en France, puisque ses premiers murs remontent aux Gallo-Romains. Son aspect actuel date des grandes heures du catharisme dans la région, il y a huit siècles.

Il est utile de rappeler que les Cathares avaient un respect égal pour toutes les formes de vie et qu'ils étaient végétariens. Tuer un animal même pour s'en nourrir était un acte mauvais, le torturer avant de le tuer était une abomination, se réjouir d'assister à son agonie était tout simplement inimaginable. Elle est là, la culture immémoriale de Carcassonne, elle est là, sa tradition, il est là, son patrimoine. L'arrivée de la corrida dans cette ville est donc une escroquerie, un affront aux yeux de l'Histoire – un de plus dans ce milieu qui n'en manque pas.

De fait, les Carcassonnais dans leur immense majorité sont anticorrida. Et pourtant, le rite barbare de la secte en perdition des aficionados perdure à quelques centaines de mètres des murailles érigées par les premiers antispécistes ayant jamais vécu en France. La ville doit tout son attrait touristique et sa prospérité économique à des gens que les taurins appelleraient aujourd'hui avec mépris des animalistes.

Raison de plus pour informer les touristes des horreurs qui se trament à deux pas de la Cité. C'est ce que fait le CAAC (Comité Audois Anti Corrida) depuis vingt ans. C'est ce que nous avons aussi fait le 31 août en venant manifester dans les rues et à l'entrée de la Cité pour attirer leur attention et celle des médias. Ces derniers semblaient déçus que notre présence n'ait pas dégénéré en scènes spectaculaires de violences – celles commises par les aficionados ou les CRS à notre encontre, bien sûr.

Et des CRS, il y en avait en quantité pour nous attendre, ainsi que des policiers – 160 en tout. Il y avait même des grilles anti-émeute. Sans doute leur donneur d'ordre (le maire ? le préfet ?) leur avait-il dit que nous étions des excités prêts à tout, en oubliant qu'à Maubourguet comme ailleurs, nous étions les victimes, pas les agresseurs, et que nous n'avons jamais porté un seul coup à un aficionado depuis des décennies que ce mouvement existe.

Seulement voilà : tout s'est passé dans le calme le plus total. Nous avons suivi le parcours autorisé, accompagnés par des policiers détendus et compréhensifs. Nous avons distribué des tracts et montré nos banderoles à des centaines de touristes qui entraient et sortaient par le pont-levis, recevant systématiquement leur soutien, à part quelques rares vieux aigris qui passaient par là.



AU PIED DE LA CITÉ ON TORTURE À MORT !
CORRIDA ABOLITION !
CORRIDA = sévices graves et actes de cruauté sur animaux (article 521-1 du code pénal)
CRAC 06 75 90 11 93 - www.anticorrida.com

Et lorsque nous sommes arrivés devant le barrage de CRS (qui, au passage, nous retenait plus loin que ce que l'arrêté du maire avait annoncé… mais on a l'habitude), nous les avons laissés là avec leurs barrières anti-émeute et nous sommes descendus sur la berge de l'Aude pour être au plus près des arènes qui se dressaient de l'autre côté. Tout cela sous le regard parfaitement serein des forces de l'ordre restées sur le pont. Normal : nous ne faisions rien de mal, ils n'avaient donc aucune raison de nous charger.

Un certain nombre d'entre nous ont traversé la rivière à gué, avec l'aide bienveillante de pompiers en combinaison qui avaient prévu que nous le ferions. Quelques CRS se sont postés sur chaque rive, sans aucune agressivité, à aucun moment. Rien à voir avec la folie ultra-violente et le déchaînement de haine des CRS de Maubourguet.

Nous avons fait du bruit, autant de bruit que nous pouvions, pour que le massacre qui commençait à cent mètres de là ne se déroule pas dans la quiétude d'une sale petite séance de torture dominicale entre notables décrépits. À l'heure convenue, la corrida étant terminée, nous avons mis fin à la manifestation. Il y a eu un ou deux incidents mineurs, mais globalement, comme l'a titré la Dépêche du Midi, il s'est agi d'une manifestation réussie.

Une remarque à ce sujet : nous n'oublions pas que les taureaux sont morts sans que nous ne puissions rien y faire, mais ce n'est pas le rôle d'une manifestation que de l'empêcher. Lorsque nous marchons avec nos banderoles et nos drapeaux, le seul objectif est d'informer le grand public, avec le relais des médias, des horreurs qui se déroulent la plupart du temps à son insu.

Ce sont des porteurs de pancartes qui ont obtenu les droits civiques des Noirs aux USA. Ce sont des porteurs de pancarte qui ont obtenu l'indépendance de l'Inde. Ce sont des porteurs de pancartes qui ont conduit à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Alors bravo aux porteurs de pancartes. Plus nombreux seront les Français – et les étrangers – au courant de la survivance honteuse de cette barbarie, plus vite viendra l'abolition.

Avant de partir, quelques-uns d'entre nous ont tenu à remercier les CRS, les policiers, les pompiers et les agents municipaux chargés de la sécurité pour le professionnalisme, le respect et la courtoisie avec lesquels ils ont géré notre action. Ils ont visiblement apprécié que nous le fassions. Nous n'hésitons pas à dénoncer les violences des forces de l'ordre quand elles se produisent, il est normal que nous leur disions aussi notre satisfaction d'être traités comme des citoyens à part entière quand tout se passe bien. Ni coup, ni gazage, pas même de menace. Ceux de Carcassonne ont joué leur rôle sans jamais outrepasser leur pouvoir, comme dans toute vraie démocratie. **Un immense merci à Sarah, militante locale, qui nous a offert un affichage sur 38 panneaux municipaux en centre ville pendant la semaine précédant la corrida (visuel ci-dessus).**

Nous reviendrons l'an prochain, encore plus nombreux, si des corridas sont à nouveau organisées. Et nos amis du CAAC continueront d'ici là à informer patiemment tous les touristes qu'ils croisent de la tache de sang indigne qui défigure leur ville. ■

Contactez vos élu(e)s

Trois propositions de loi (PPL) à l'Assemblée nationale.
Nous pouvons tous agir pour en finir avec la barbarie des arènes ! Faisons signer les parlementaires !



Laurence Abeille, députée EELV.



Damien Meslot député UMP.



Genevieve Gaillard, députée PS.

Devenez chargé(e) de mission du CRAC Europe pour l'abolition

Depuis novembre 2013, nous avons la possibilité d'aller à la rencontre des députés et sénateurs afin qu'ils signent des textes de loi pour l'abolition. Afin que l'une de ces propositions de projet de loi (PPL) puisse être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat, il nous faut réunir un maximum de signatures. Si nécessaire, obtenir déjà la majorité absolue avant même le débat, ce qui contraindra les élus à ne plus ignorer ce sujet de société comme ils le font depuis des décennies. L'abolition est proche, cela ne dépend que de nous tous.

Pourquoi différentes PPL? Tout simplement parce que beaucoup d'élus ne veulent signer qu'une proposition de loi provenant de leur propre groupe. Nous avons à l'Assemblée nationale une PPL EELV, une autre socialiste et enfin, une UMP.

Au Sénat, il n'y a actuellement aucune PPL. Il faut solliciter les sénateurs pour en déposer une. Toutes ces PPL n'ont qu'un objectif: la suppression de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal qui permet de torturer des taureaux dans 11 départements du sud de la France sous couvert de tradition.

Merci de nous contacter si vous souhaitez rencontrer votre député ou votre sénateur (vous pouvez aussi en rencontrer beaucoup plus si vous le voulez). Nous vous remettrons alors notre Vademecum qui explique toute la marche à suivre ainsi que les formulaires à faire remplir aux parlementaires.

Nous mettons en place des sessions de formation afin que vous puissiez agir dans les meilleures conditions. La première session a eu lieu le samedi 25 janvier 2014 à Paris. Chaque session est l'occasion de présenter le Vademecum en détail, de répondre à toutes vos interrogations, d'améliorer notre démarche grâce à vos remarques et critiques constructives, et de mettre en place des simulations de mise en situation.

Appel aux militants !

Dans le cadre de la mise en place des sessions de formation pour aller à la rencontre des députés et sénateurs, nous sommes à la recherche de lieux (salles polyvalentes, granges, remises, dépendances, petits théâtres…) qui pourraient nous accueillir avec les militants intéressés (séances plutôt le samedi après-midi). La configuration spatiale peut s'avérer simplement « spartiate », elle nécessite la possibilité de disposer de chaises ou bancs ou gradins, d'une table, et de pouvoir scinder la pièce en deux de manière à avoir un espace spectateur et un espace acteur.

Contacter son (sa) (ses) député(e)(s) ou sénateur(s)

Marche à suivre suggérée :

1. Entrer en contact avec elle ou lui

— Par hasard, sur un marché, lors d'une réunion, parce que c'est votre voisin, un cousin, etc.

— Ou volontairement, en vous procurant l'adresse de sa permanence parlementaire sur le site de l'Assemblée nationale ou ailleurs (si vous ne l'avez pas, nous pouvons vous la procurer).

2. Prendre rendez-vous avec son secrétariat

— Pour ne pas braquer vos interlocuteurs au téléphone, vous pouvez donner comme sujet de votre préoccupation la protection animale en général.

3. Avoir en tête l'objectif de votre visite, polie mais déterminée

— Lui expliquer précisément en quoi consiste une corrida (en général, les députés connaissent la corrida, mais ignorent parfois qu'en France elle comprend la mise à mort, comme en Espagne).

— Montrer votre indignation par rapport à l'injustice de la loi existante (rappelez-vous que, à cause de cet alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal, le taureau et le coq ne sont pas protégés des sévices cruels dans le sud et le nord de la France).

— Avoir bien en tête que le-la député(e) en face de vous est légalement celui-celle de tous les Français, donc s'il-si elle vous dit que la corrida ne le-la concerne pas, car il n'y en a pas dans sa circonscription, c'est faux. Il-elle est concerné(e), comme nous tous.

— Développer des arguments contre la corrida (par exemple le vote récent du Parlement de Catalogne espagnole), ou bien lui montrer des images (photos et films de Jérôme Lescure). Parler aussi du livre « *Corrida la honte* », des scandaleuses écoles de tauromachie et des subventions de certains conseils généraux ou régionaux.

— Lui proposer de signer l'une des propositions de projet de loi (celle de son groupe politique quand elle existe).

— En cas de refus de signature de la PPL, lui proposer de signer le manifeste du CRAC Europe.

— Si son groupe n'a pas déposé une PPL, lui proposer de le faire lui-même.

— Si vous vous heurtez à un refus sur toute la ligne, lui faire expliciter les raisons en disant que pour ne pas déformer sa pensée, et dans un souci d'honnêteté intellectuelle, vous allez noter par écrit ce qu'il-elle vous oppose pour en informer les associations concernées par le problème.

Merci de nous envoyer un compte-rendu de votre entrevue. Bon courage, et bon succès dans vos démarches ! ■

Liste des villes pressenties

- Bayonne
- Bordeaux
- Dijon
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Montpellier
- Nantes
- Rennes
- Rouen
- Strasbourg









Opération Parlement
Formation à Lyon

Depuis début 2014, le CRAC Europe a lancé une série de réunions de formation à l'usage de tous les militants ou sympathisants qui souhaitent devenir chargés de mission pour rencontrer les parlementaires et obtenir qu'ils signent l'une ou l'autre des PPL (propositions de projet de loi) abolitionnistes en cours. C'est dans le cadre de cette opération majeure qu'a eu lieu la distribution de 925 exemplaires du livre « *Corrida la honte* » à tous les parlementaires français le 15 septembre dernier, jour de leur rentrée.

Précisons que signer une PPL ne signifie pas nécessairement la soutenir, mais simplement être d'accord avec l'idée que son texte doit être mis à l'ordre du jour de l'hémicycle pour un débat suivi d'un vote. Tout parlementaire soutenant l'idée même de processus démocratique devrait donc s'y rallier sans hésiter. Dans les faits, cela est loin d'être le cas, d'où l'opération nationale de lobbying développée par le CRAC Europe.



Le 11 octobre 2014, une nouvelle session s'est tenue à Lyon, sous la houlette extrêmement efficace de Nathalie Dehan (elle a rejoint depuis notre équipe de délégués), qui a réuni près d'une quarantaine de personnes en un temps record. En fait, le nombre de personnes intéressées était bien plus élevé mais la taille réduite de la salle a conduit à n'en prendre qu'une partie, un second groupe de 30 à 40 autres étant d'ores et déjà prévu à une date ultérieure.

L'outil de base des chargés de mission est un gros classeur, le Vademecum. Il contient de nombreux documents, parmi lesquels un historique de la corrida en France, un article publié par Jean-Pierre Garrigues dans une revue de droit sur la stratégie du CRAC Europe, une liste d'arguments usuels des aficionados avec les contre-arguments à leur opposer, les textes détaillés des PPL en vigueur, les listes de tous les députés et sénateurs actuellement élus, les noms des 90 premiers députés à avoir signé une PPL abolitionniste ou le manifeste du CRAC Europe, deux DVDs réalisés par Jérôme Lescure montrant la réalité sanglante des corridas en France ainsi que la violence des aficionados contre des manifestants à Rodilhan en 2011 et enfin, différents chiffres et faits complémentaires.

La formation s'est déroulée dans une excellente ambiance, à la fois studieuse et animée. Des jeux de rôles en situation ont ensuite été réalisés, Jean-Pierre Garrigues jouant le rôle d'un député indifférent ou hostile, ce qui a permis aux futurs chargés de mission d'affiner certaines approches ou techniques d'argumentation.

Pour faire plus rapidement tache d'huile, nous avons encouragé les personnes formées à organiser elles-mêmes des séances de formation autour d'elles. L'une a eu lieu à Paris le 16 novembre, les dates des autres seront régulièrement diffusées sur les pages officielles du CRAC Europe. Ajoutons que déjà plusieurs députés contactés depuis le début de l'année ont signé l'une des PPL. D'autres actions sont d'ores et déjà annoncées pour inciter les parlementaires à se positionner. ■

PROCHAINE FORMATION

Le 6 décembre à 14 heures à Lille

Formation par Franck Andrieux, secrétaire et Porte parole du Crac Europe
Merci de confirmer votre présence au 06 50 83 10 76 ou à cracdelegation59-62@laposte.net
L'adresse de la formation sera envoyée à ceux qui confirment.

AGENDA 2015

Prochaine assemblée générale du CRAC Europe

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le samedi 17 janvier 2015, de 13 heures à 19 heures, à l'AGECA, 177 rue de Charonne, 75011 Paris.

Strasbourg, Parlement européen, 22 octobre 2014

Rencontre avec Bas Eickhout

L'amendement 6334 de Bas Eickhout demandant la fin des subventions européennes à la tauromachie devait être voté le mercredi 22 octobre au Parlement européen à Strasbourg. Le CRAC Europe a tenu à manifester son soutien par sa présence sur les lieux.



Bas Eickhout vient saluer les militants du CRAC Europe.

Une délégation d'une vingtaine de personnes du CRAC Europe, d'Animalisti Italiani, de la BACM et de Respectons a monté la garde devant le Parlement européen entre midi et 15 heures. Au-delà de nos organisations respectives, nous avons représenté également nos partenaires en France – de la Fondation Brigitte Bardot à L214… – en Belgique – Animaux en Péril – et en Allemagne – Menschen für Tierrechte, ProVegan et SOS Galgos.

Les organisateurs du CRAC Europe — Marianne Pastre venue de Paris et Marika Marcuzzi et Harald Hess venus d'Allemagne — remercient chaleureusement les activistes qui, venus pour la plupart de Strasbourg et d'Alsace, ont affronté un vent glacial pour nous rejoindre au Pont du Wacken!

Nous sommes tous d'accord là-dessus: cela a été un moment fort! Malgré un ordre du jour très chargé et une pause déjeuner de 45 minutes seulement, aux environs de midi, nous avons eu le très grand plaisir de voir Bas



Eickhout, accompagné de ses assistants accrédités Linde Haven et Vincent Hurkens, venir vers nous à grandes enjambées, avec un large sourire. Visiblement, notre présence les a surpris et touchés.

Nous les avons accueillis en clamant « *Save the bulls!* » (sauvez les taureaux!) et en agitant nos mouchoirs d'un orange un peu pâle en cette grise journée d'automne. Le président de la corrida le sort pour demander que le taureau soit gracié; cette grâce lui est toutefois inutile puisqu'il succombe par la suite à ses blessures mortelles. Mais dans le cadre de cette campagne, le mouchoir orange signifie notre demande d'un arrêt définitif des subventions allouées à l'élevage de taureaux pour la corrida.

Nous nous sommes réjouis ensemble de la réussite éclatante de la pétition lorsque nous avons annoncé les derniers chiffres qui venaient de nous être transmis: 80 000 signatures en 8 jours! Bas nous a expliqué que si l'amendement venait à être voté, il devrait ensuite être soumis au Conseil des ministres: hélas oui, les États Membres devront à leur tour se prononcer. Il a cité les fractions dont il attendait un soutien massif et celles qui refuseraient son amendement; son pronostic s'est bien sûr vérifié lors du vote. Il nous a assuré que si l'amendement devait être rejeté, il le soumettrait à nouveau l'année prochaine. Pour notre part, nous l'avons assuré de notre soutien et avons croisé les doigts pour que cet amendement obtienne le succès qu'il mérite. Bas est reparti avec Linde et Vincent sous nos applaudissements et « Save the bulls! » dont nous souhaitons qu'ils aient traversé les murs du Parlement européen.

Un résultat de vote très prometteur

Bas et Linde avaient promis de nous appeler pour nous transmettre le résultat du vote, nous avions promis de rester là jusqu'à ce que le résultat du vote soit connu. En attendant, nous avons transmis quelques informations: Marianne a évoqué le prochain rassemblement symbolique à Paris et la conférence de presse au Parlement – français cette fois! – le 4 novembre 2014, à laquelle tous les députés et journalistes sont conviés. Marika a demandé une minute de silence pour Elegido — solitaire bouc émissaire persécuté à Tordesillas le 16 septembre 2014, lui aussi élevé pour être abattu grâce aux subventions européennes de la PAC — ainsi que pour Cupidon, un taureau de 4 ans massacré à Alès le 31 mai 2014 avec ses compagnons d'infortune Temperas, Spartacus, Hermès, Jason et Ultimo. Elle a rappelé l'histoire du petit veau sacrifié lors d'une novillada sans picador à Saint-Paul-les-Dax le samedi 12 juillet. Lorsque ses cris sont parvenus aux oreilles des manifestants devant l'arène, l'un d'eux s'est écrié « il appelle sa mère! ». Une policière a dû s'éloigner pour se ressaisir et les policiers qui encadraient les manifestants avaient eux aussi les larmes aux yeux.

Vers 14 heures, Linde Haven nous a appelés: 323 députés pour l'arrêt des subventions européennes, 309 contre et 58 abstentions! Aucun de nous n'était évidemment satisfait de ce vote qui signifie qu'en 2015, par manque d'obtention de la majorité qualifiée, d'autres Elegido, Cupidon, Ultimo et petits veaux sans nom seront torturés dans les arènes et les berges de rivières rouges. Néanmoins, il est indéniable que ce vote est une étape vers la fin des subventions demandée par divers eurodéputés depuis plusieurs années. En effet, jamais encore le nombre d'eurodéputés favorables n'avait encore dépassé celui des opposants! Cette victoire politique nous remplit d'espoir pour l'an prochain. Nous avons mené cette année une campagne intense en direction des eurodéputés. Ce résultat est donc aussi pour nous la confirmation de la pertinence de notre travail et de notre stratégie.

Nous avons quitté la belle Strasbourg avec la conviction que 2015 sera la dernière année de subventions pour les éleveurs de taureaux qui ne respectent pas les dispositions des directives européennes pour la protection des animaux d'élevage. Nous comptons poursuivre notre campagne d'information et de sensibilisation des eurodéputés et, comme cette année, demander la participation de nos membres et sympathisants en France et en Allemagne notamment. Restez avec nous! Nous voulons partager avec vous nos prochaines victoires!

Marika Marcuzzi
Déléguée CRAC Europe Allemagne
Chargée de campagne
« Financement des corridas basta! »

LES NOUVEAUX REBELLES

Franck Andrieux : « Le respect de l'homme ne va pas sans le respect de l'animal »

« Rebelle, le mot est fort ! » Mais n'est-ce pas une forme de rébellion que de se jeter dans l'arène en pleine corrida ? Franck Andrieux, un Roubaisien, est délégué régional et porte-parole du CRAC en France, un mouvement opposé vigoureusement à la tauromachie. Quand certains le considèrent comme un extrémiste, lui se considère juste comme un militant de la cause animale. Un engagement qui va jusque dans l'assiette.

« Ôter les œillères »

C'est en 2011 que le basculement s'est opéré chez Franck Andrieux et son épouse. À tous les points de vue. « *On voulait s'engager dans une association qui prône la protection animale. Cela aurait pu être L214, qui est contre l'exploitation animale avec les élevages de porcs, le gavage...* » Il a choisi la lutte contre la corrida. Jusqu'à participer à des actions spectaculaires, comme en 2013 à Rion-des-Landes. Lui, le Nordiste, devient un des activistes les plus engagés. « *Je veux informer les gens du Nord, de Belgique, leur ôter les œillères, leur dire de ne pas y aller en leur expliquant ce qu'il se passe lors de corridas.* » Quitte à se mettre en danger, et pas seulement face aux gendarmes. « *Ces actions ont toujours été pensées, réfléchies. Il y a toujours un risque d'accident. Mes choix, je les assume.* »

Omnivore repenti

Le verra-t-on par exemple s'engager contre le projet de ferme des 1 000 vaches en Picardie ? « *Quand on est engagé dans la protection animale, on ne peut pas être sur tous les fronts.* » Néanmoins, pour Franck Andrieux et son épouse Laurence, le militantisme s'exerce tous les jours. « *Il ne s'arrête pas.* » C'est pour cela qu'ils ont, en parallèle, pris un virage dans leur mode de vie. « *Avant, nous étions omnivores, mais nous consommions de moins en moins de viande. Devenus végétariens, le cheminement personnel vers le végétalisme coulait de source. On ne peut pas être contre la corrida et manger de la viande. C'est le respect de l'animal avant tout* », admet celui qui insiste pour ne pas oublier le respect de l'homme. « *L'un ne va pas sans l'autre.* »



Franck Andrieux a franchi le pas de l'engagement en 2011. PHOTO ARCHIVES « LA VOIX »

Franck Andrieux avait tenté de porter plus loin la parole du végétalisme, mais son projet de commerce de produits « vegan », qui avait donné lieu à un financement participatif sur internet, a fait long feu. Son parti pris alimentaire dérange encore. « *On mange avec des omnivores. On ne va pas les agresser pour cela ! C'est plutôt dans l'autre sens que cela se passe parfois : des railleries sur notre mode alimentaire. Je comprends cela, car je sais d'où je viens. C'est en cela que je ne me considère pas comme un rebelle, un déboulonneur. Mais plutôt comme quelqu'un qui essaye d'ouvrir les yeux des gens.* »

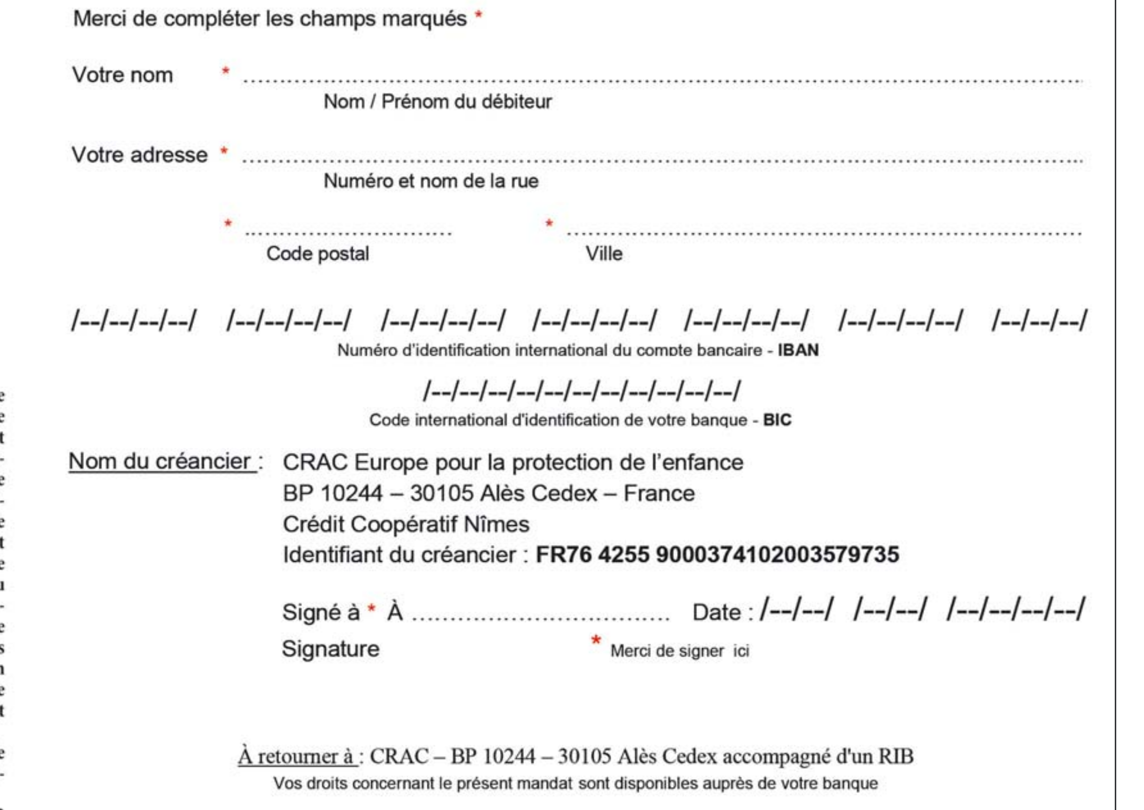
MARC GROSCLAUDE

La Voix du nord, du 18/08/2014.

Vous pouvez automatiser vos dons

Remplissez le nouveau mandat de prélèvement européen que vous pouvez aussi télécharger sur **www.anticorrida.com** et envoyez-le à **CRAC Europe, BP 10244, 30105 Alès Cedex**





Mandat de prélèvement européen

Merci de compléter les champs marqués *

Votre nom * ....
Nom / Prénom du débiteur

Votre adresse * ....
Numéro et nom de la rue

* .... Code postal * .... Ville

/--/--/--/--/ /--/--/--/--/ /--/--/--/--/ /--/--/--/--/ /--/--/--/--/ /--/--/--/--/ /--/--/--/
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN**

/--/--/--/--/--/--/--/--/--/--/--/
Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Nom du créancier : CRAC Europe pour la protection de l'enfance
BP 10244 – 30105 Alès Cedex – France
Crédit Coopératif Nîmes
Identifiant du créancier : **FR76 4255 90003741020035 79735**

Signé à * À .... Date : /--/--/ /--/--/ /--/--/--/--/
Signature * Merci de signer ici

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandant, vous autorisez le CRAC Europe pour la protection de l'enfance à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CRAC Europe pour la protection de l'enfance. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :
* dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
* sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

À retourner à : CRAC – BP 10244 – 30105 Alès Cedex accompagné d'un RIB
Vos droits concernant le présent mandat sont disponibles auprès de votre banque

Montant de mon don * : .... euros Échéance * : au 5 du mois au 15 du mois

Vous pouvez à tout moment suspendre définitivement ou momentanément votre prélèvement ou en augmenter ou diminuer le montant par un simple appel au 06 75 90 11 93… 10 jours avant l'échéance.

BOUTIQUE. CRAQUEZ…

LIVRES

Corrida la honte, de Roger Lahana
Les dessous de la tauromachie. Tous les droits sont reversés au CRAC Europe
22 euros

Histoire de la corrida en Europe, d'Élisabeth Hardouin-Fugier,
25 euros

Alès 2013. L'abolition est en marche, de David Joly, préface de Jacques Dary, **15 euros.**
Tous les droits sont reversés au CRAC Europe.

Ninio le petit taureau, de Monic Humain.
Un enfant et son ami taureau vivent heureux en Camargue. Le jeune taureau va-t-il périr dans l'arène ?
4,70 euros

T-SHIRT ET CASQUETTE

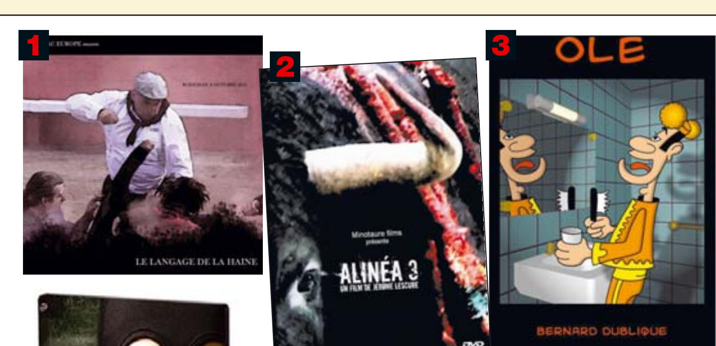


TEE-SHIRTS 100 % coton,
tailles XS (pour les femmes seulement), S, M, L, XL, XXL.
10 euros le tee-shirt



CASQUETTE
100 % coton, noire.
10 euros

DVD ET BLU-RAY





1. *Rodilhan*, de Jérôme Lescure, **5 euros.**

2. *Alinéa 3*, de Jérôme Lescure, **10 euros.**

3. *Olé*, de Bernard Dubique, **10 euros.**

4. *A.L.F.*, de Jérôme Lescure, le DVD **19,99 euros**, le Blu-Ray **22,99 euros.**

5. *Derrière les murs. Alès les 11 et 12 mai 2013*, du CRAC Europe, **5 euros.**

MIEUX VAUT EN (FAIRE) RIRE…



25 cartes postales originales

Elles sont belles, drôles… émouvantes.

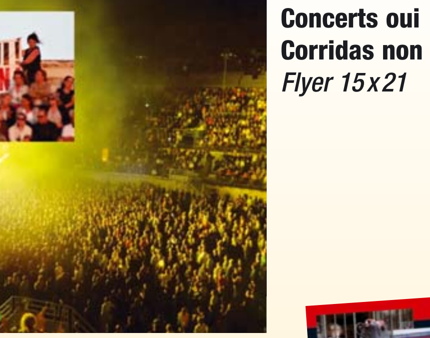
Grand merci aux artistes qui ont offert leur talent : Besancenot, Camille, Clarence, Hardouin-Fugier, Hély, Morvandiau, Péhel, Phath et les dessinateurs de *Charlie Hebdo* : Cabu, Charb, Honoré, Jul, Luz, Siné, Tignous et Wolinski.

En les achetant, à un prix très raisonnable, pour vous et vos amis, vous nous aidez à lutter contre l'horreur de la corrida.

DOCUMENTS À DISTRIBUER L'information doit circuler et la corrida reculer.



Concerts oui Corridas non
Flyer 15 x 21



AUTOCOLLANTS
Désormais en sérigraphie sur matière plastique (moins écologique que le papier mais plus solide).
Diam. 11 cm.

STOP !
Ne rien faire… Ne rien dire… C'est être complice !

STOP ! *Flyer 21x15*



Non aux écoles de violences
Flyer 10 x 21



CORRIDA. Ils achèvent aussi les chevaux !
Flyer 21x15

Participation libre. Prix de revient pour information, flyers : 0,05 euro (soit 0,50 euro les 10), tracts : 0.15 euro (soit 1,50 euro les 10).

BULLETIN D'ADHÉSION et de soutien aux actions

10/14

NOM

Prénom

Adresse

Code et ville

Téléphone (facultatif)

Tél. mobile (facultatif)

Courriel*

*facultatif, bien sûr, mais recommandé, car vous serez informés plus vite en cas d'actualité importante, et cela nous économise des frais postaux.

Si votre conjoint désire adhérer (sans supplément de cotisation), indiquez-nous ses NOM et Prénom

Nombre total de personnes à votre foyer : ☐

Merci de votre aide sans laquelle nous ne pouvons rien !

* Attention ! Cotisation ET don donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % de votre versement dans la limite de 20 % de votre revenu imposable : un don de 100 euros ne vous coûte que 34 euros.

Les versements envoyés avant fin 2014 (date du chèque faisant foi) donnent droit à la réduction d'impôt dès 2015.

Reçu fiscal envoyé en début d'année.

Les entreprises bénéficient d'autres avantages fiscaux; Renseignez-vous.

La revue *Les Empêcheurs de torturer en rond* est envoyée à tous les adhérents et donateurs. Vous pouvez renvoyer ce bulletin avec votre règlement par chèque de préférence à l'ordre du CRAC Europe - BP 10244 - 30105 Ales Cedex - France

☐ **Oui, je, soussigné, souhaite adhérer au Comité Radicalement Anti Corrida Europe**

❑ Je verse ma cotisation* 2014 (minimum 15 euros) ______ €
❑ Je fais un don libre* de ______ €
❑ Je souhaite diffuser l'idée que la cruauté des corridas est inacceptable et je commande

❑ DVD ***A.L.F.*** (Jérôme Lescure)	19,99 €	€
❑ Blu-ray ***A.L.F.*** (Jérôme Lescure)	22,99 €	€
❑ DVD ***Derrière les murs*** (Jérôme Lescure)	5 €	€
❑ DVD ***Alinéa 3*** (Jérôme Lescure)	10 €	€
❑ DVD ***Rodilhan*** (Jérôme Lescure)	5 €	€
❑ DVD ***Apprendre à tuer*** (Pablo Knudsen)	12 €	€
❑ DVD ***Olé*** (Bernard Dubique)	10 €	€
❑ CD ***Je n'me laisserai pas faire***	5 €	€
❑ CD ***Cambou chante***	5 €	€
❑ Livre ***Alès 2013***	15 €	€
❑ Livre ***Corrida la honte***	22 €	€
❑ Livre ***Sablon, le dernier combat***	17 €	€
❑ Livre ***La mafia tauromachique***	12 €	€
❑ Livre ***Histoire de la corrida***	26 €	€
❑ Livre ***Demain les chiens…***	13 €	€
❑ Livre ***Ninio le petit taureau***	4,70 €	€

Autocollants "STOP"

❑ A (Stop) ❑ B (La honte)		
au choix à l'unité, soit ______ pièces x 1 €		€
❑ lot(s) de 4 (deux de chaque) à 2 €		€
❑ lot(s) 10 flyers ***Stop !***	*Part libre*	€
❑ lot(s)10 tracts ***Non aux écoles…***	*Part libre*	€
❑ lot(s)10 tracts ***Ils achèvent aussi…***	*Part libre*	€
❑ lot(s) 10 flyers ***Concerts oui ! corridas non***	*Part libre*	€
❑ **Tee-shirt noir homme/femme,** XS, S, M, L, XL, XXL,	à 10 €	€
❑ **Casquette noire**	à 10 €	€

Cartes postales "humour"

❑ lot(s) de 25 (une de chaque)	à 5 €	€
Participation aux frais d'envoi		+3 €
TOTAL		€







Plus de 61 000 Français s'opposent aux écoles de tauromachie en France !

Lancée fin juillet sur **Change.org,** une pétition dénonçant les écoles taurines a déjà récolté plus de **61 000 signatures** ! Ces écoles de tauromachie, au nombre de 6 dans notre pays, apprennent à des enfants les métiers de la corrida par le biais d'entraînements sur des veaux, parfois avec des armes blanches.

Le texte de la pétition a été rédigé conjointement par **Orianne Vatin** (ancienne porte-parole nationale de la SPA, et actuelle rédactrice-en-chef de planeteanimaux.com) et **Jean-Pierre Garrigues** (Président du CRAC Europe, la plus ancienne association française anticorrida).

« Ces établissements, approuvés par les autorités préfectorales, forment des enfants dès 7 ans aux métiers de la corrida (picador, torero, banderillero, matador). **Nos jeunes y apprennent à mettre à mort des veaux,** *le plus souvent dans de grandes souffrances pour l'animal puisque ces premiers coups d'épée mortels sont imprécis et hésitants »*, déplore **Orianne Vatin.**

« En apprenant à des enfants à mutiler des taurillons à l'arme blanche, ces écoles bafouent à la fois le respect animal mais également la protection de l'enfance. La pratique de la corrida a **des effets psychologiques désastreux sur les enfants,** *à qui l'on apprend l'insensibilité face à la douleur et à la mort »* note **Jean-Pierre Garrigues,** qui souligne que l'existence de ces écoles « **va à l'encontre des principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant** *(CIDE) ratifiée par la France ».*

Orianne Vatin précise : *« La formation débute avec des entraînements sur des objets : d'abord, une botte de paille ; puis le "carreton" (taureau simulé par une paire de cornes attachées à un châssis de brouette). Vient alors la "capea", où l'écolier rencontre son premier jeune veau dans une arène. Le combat se déroule à l'identique d'une vraie corrida, à la différence près que la mise à mort est simulée. Le cursus se poursuit ensuite avec la "becerrada avec mise à mort" (les becerradas sont des corridas "dans lesquelles sont combattus avec ou sans mise à mort des animaux de 18 à 24 mois") : là, le "becerro" est mis à mort à l'arme blanche. Si l'apprenti matador devient professionnel, il poursuivra sa carrière en toréant des novilladas puis des corridas à l'espagnole ».*

Orianne et **Jean-Pierre** espèrent être entendus, autant pour protéger les enfants que pour protéger les taureaux.

Lien vers la pétition sur Change.org : www.change.org/StopEcolesTaurines


Manifestation de Bayonne, 9 août 2014



CRAC EUROPE
pour la protection de l'enfance

BP 10244 - 30105 Alès Cedex
Tél. 06 75 90 11 93
craceurope@gmail.com

Adhésion : 15 euros

www.anticorrida.com
www.patrimoine-corrida.fr
www.les-taureaux-voteront.com
www.ales-corrida.com

Association à but non lucratif régulièrement déclarée au tribunal d'instance de Strasbourg.

Les Empêcheurs de torturer en rond, édité par le CRAC Europe, traite d'abord de la barbarie des arènes, mais est ouvert à toutes les tendances de la protection de la nature. N'hésitez pas à nous communiquer vos informations et vos témoignages (publiés après avis du conseil d'administration).

Directeur de la publication : Jean-Pierre Garrigues
Rédacteur en chef : Roger Lahana
Maquette : Jean-Luc Walet
Correctrice : Stéphanie Lahana
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Franck et Laurence Andrieux, Éric Baratay, Jean-Luc Bernard, Gérard Charollois, Jean-Pierre Garrigues, Roger Lahana, Stéphanie Lahana, Ghislaine Lecocq, Marika Marcuzzi, Irène Noël, Mariane Pastre, Cardinal Jean-Pierre Ricard, Didier Talou, Nathalie Valentin, Christine Valusso, Orianne Vatin.
Crédits illustrations : Julie Carvalho (p.32 haut), Aurélien Coutant (p. 13, 22), Brigitte Gothière (p.17 centre), Harald Hess (p.32 bas), Insolente Veggie (p. 6 bas), Roger Lahana (p. 2, 3, 6 haut, 8, 9, 10, 11, 12, 16 gauche, 20, 26, 27 gauche, 29 gauche, 31, 36 bas), Stéphanie Lahana (p. 14), Jean-Marc Montegnies (p. 27 droite), Marianne Pastre (p. 16 centre, 18, 19, 24, 25 bas), Marie Sanz (p. 29 droite), Michel Simon (p.15, 16 droite), Nathalie Valentin (p. 25 haut), Mireille Midena (p. 19 bas droite), Viviane de SSP (P. 1, 17 haut).
Remerciements à nos militants, pour leur dynamisme et leur constance, et aux associations partenaires.

Dépôt légal : novembre 2014
Impression : AVL Diffusion, Montpellier (34)

MEMBRES DU BUREAU
Président : Jean-Pierre Garrigues
Vice-président : Roger Lahana
Secrétaire et porte-parole : Franck Andrieux
Trésorier : Jean-Luc Bernard

DÉLÉGATIONS EN FRANCE
Aisne, Ardennes : David Joly, 06 16 83 33 56
Alpes-Maritimes : Ghislaine Lecocq, 06 84 39 30 18
Alsace : Sophie Aymé
Ardèche : Christine Valusso, 06 27 11 99 37
Aude : Cédric Mouysset, 06 81 28 11 87 et Marie Sanz, 06 67 39 71 79
Bouches-du-Rhône : Sophie Brocklehurst, 06 89 13 58 69
Gard : Didier Bonnet
Loire : Catherine Martin, 06 71 09 80 19
Lorraine : Michèle Clément, 06 81 47 66 30
Lozère : Roger Lahana, 06 11 54 02 83
Pyrénées-Atlantiques : Carole Saldain, 06 81 14 12 46
Pyrénées Orientales : Marie Sanz, 06 67 39 71 79
Rhône : Nathalie Dehan, 06 25 64 46 51
Nord-Pas-de-Calais et Somme : Franck et Laurence Andrieux, 06 50 83 10 76
Yonne : Dorothée Aillerie, 06 74 73 58 78
Île de France : Marianne Pastre

À L'ÉTRANGER
Allemagne : Marika Marcuzzi
crac-deutschland@anticorrida.com
+49 9333 90411 48
Italie : Claudia Sgarzi, +39 0141 29 44 27
Suisse : Irène Noël, irene.noel@hispeed.ch
Réseaux sociaux et forum : Laurence Andrieux
reseau@anticorrida.com
Responsable internet : troon@anticorrida.com
Les courriels des membres du bureau et des délégués sont sur notre site, à « Contacts ».